

**Le journal
d'Arlette
Laguiller**

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**LUTTE
OUVRIÈRE**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 2386 - 25 avril 2014 - Prix: 1 € - DOM: 1,50€

Face au plan d'austérité Les travailleurs ont la force de riposter



**Manifestons
les 1^{er} et 15 mai**

Leur société

- p. 4 ■ Plan d'économie de 50 milliards
 - Gel des prestations sociales
 - Les fonctionnaires victimes de l'austérité
- p. 5 ■ Gauche du Parti socialiste
 - La journée du 15 mai
 - Un prédécesseur de Valls... Juppé
- p. 6 ■ La libération des otages français
 - Réfugiés syriens en France
 - Affaire Morelle
- p. 10 ■ La pollution en Guadeloupe
 - Désamiantage des HLM
 - Courrier des lecteurs
- p. 11 ■ Titularisation des auxiliaires de vie scolaire
 - La Société générale taxe les plus défavorisés
 - Hôpitaux
- p. 12 ■ Chômage des jeunes en hausse
 - Il y a 70 ans : le droit de vote reconnu aux femmes
- p. 16 ■ Servier, l'homme du Mediator

Élections

- p. 7 ■ Aux européennes du 25 mai : Faire entendre le camp des travailleurs

Dans le monde

- p. 8-9 ■ Chine : des milliers d'ouvriers en grève
 - Bangladesh : les travailleurs du textile en lutte
 - Grèce : conséquences dramatiques de l'austérité
 - Portugal : le retour de la faim
 - États-Unis : peine de mort et barbarie

Dans les entreprises

- p. 13 ■ Peugeot Poissy
 - Sanofi
 - À Dunkerque sur le chantier du terminal
- p. 14 ■ Seita-Imperial Tobacco
 - Groupe Trèves
 - Travailleurs pauvres
- p. 15 ■ Travailleurs en lutte
 - Ce que les statistiques du chômage ne disent pas
 - Palais de la Découverte - Paris

La fête

p. 16



Chômage : Hollande n'est pas pressé

En déplacement chez Michelin, à Clermont-Ferrand, François Hollande lie l'hypothèse d'un deuxième mandat à une baisse de la courbe du chômage, en disant : « *Si le chômage ne baisse pas d'ici à 2017, je n'ai, ou aucune raison d'être candidat, ou aucune chance d'être réélu.* »

Hollande parle de « chance » en évoquant sa réélection. Mais ce serait une chance pour qui ? À l'entendre, il faudrait attendre 2017 pour voir si le chômage a baissé ou pas. Il faut espérer que la lutte contre le chômage n'attendra pas une telle échéance... et ne se fixera pas pour objectif une future élection ou réélection dont on sait qu'elle ne peut rien apporter de bon, quel qu'en soit l'élu.

50 milliards, 80 milliards, qui dit mieux ?

L'UDI (Union des démocrates et indépendants) dont on a parlé grâce à la démission de Borloo, essaye de rester dans les médias. Yves Jégo, président par intérim de ce

parti du centre a rebondi sur les 50 milliards d'économies annoncés par Valls et affirme que c'est 80 milliards qu'il faut économiser sur les prestations sociales et les salaires. Avancer à 2015 les départs en retraite à 62 ans avec 41,5 années de cotisations et revenir aux 39 heures pour les fonctionnaires sans augmentation de salaire permettrait selon lui d'économiser 20 à 30 milliards de plus.

Pour ce gars-là, ce n'est pas compliqué d'avoir des « idées ». Il suffit d'en rajouter.

Ségolène fait son show

Pour remplacer l'écotaxe, Ségolène Royal propose de forcer les camions étrangers à emprunter les autoroutes payantes, quitte à s'opposer aux instances européennes qui interdisent ce type de discrimination entre les pays de l'Union. L'État prélèverait une partie des recettes supplémentaires réalisées par les compagnies autoroutières grâce à cela, qui serait utilisée pour entretenir les routes.

Et voilà comment Royal parvient tout à la fois à faire parler d'elle, à flatter les préjugés protectionnistes, et à promettre un petit cadeau aux capitalistes des autoroutes.

Annecy : Carnaval des enfants s'abstenir

À la suite de l'intervention d'un élu de droite très à droite, le maire d'Annecy a pris l'initiative d'annuler le Carnaval des enfants qui devait se tenir le vendredi saint 18 avril. En effet, pour les intégristes catholiques, les prières de rue, les processions religieuses sur la voie publique, non seulement c'est très bien, mais en plus ça ne supporte pas la concurrence.

Ainsi, les animateurs de la MJC organisatrice, les enfants, les parents et les artistes qui s'étaient démenés pour préparer le Carnaval des enfants ont été sacrifiés parce que le maire veut plaire aux traditionalistes catholiques. On savait que les voies de Dieu sont impénétrables, mais de là à lui réserver les rues d'Annecy...

Pâques, c'est bon pour les cloches

Chaque année à Pâques, le Vatican rassemble un parterre de vénérables papys déguisés de leurs plus précieux atours pour commémorer le chemin de croix de Jésus.

Au problème : comment cette institution moyenâgeuse peut encore se permettre en plein 21^e siècle d'exploiter la crédulité publique avec l'aide de tout le système politique et médiatique, s'ajoute une question dont l'importance n'échappera à personne.

En effet le chemin de croix est tout simplement une fable inventée près de 1 400 ans après les faits, si tant est qu'ils aient existé. Même les Évangiles, pourtant sélectionnés après coup et arrangés avec soin par l'Église, racontent une tout autre version. Le sieur Jésus étant sans doute hors d'état de porter sa croix lui-même, les Romains auraient attrapé un pauvre paysan, mais au moins robuste, Simon de Cyrène, qui passait par là, et lui auraient fait porter la croix jusqu'au lieu de la crucifixion.

Bien plus tard, des religieux du 14^e-15^e siècle, les Franciscains de Jérusalem, inventèrent les étapes plus ou moins sadiques du prétendu chemin de croix de Jésus. C'est ainsi que depuis plusieurs siècles les autorités religieuses, en contradiction avec leurs propres textes, célèbrent en fait la mémoire du porteur de croix Simon de Cyrène, qui certainement n'en demandait pas tant.

Versez à la souscription de Lutte Ouvrière

Il faut qu'il y ait dans ce pays des militants, un parti qui continuent à défendre les idées de lutte de classe et la perspective d'une transformation révolutionnaire de la société, en un mot les idées communistes. C'est le combat que veut mener Lutte Ouvrière, un combat qui nécessite beaucoup d'énergie militante, mais aussi bien sûr

de l'argent.

Pour financer ses activités dans la période qui vient, Lutte Ouvrière ne peut compter que sur ses militants, ses sympathisants, sur tous ceux qui partagent avec nous la conviction qu'il faut mettre fin à l'organisation sociale actuelle basée sur l'exploitation, le profit privé et la concurrence. C'est à eux que nous faisons appel aujourd'hui pour verser à notre souscription.

Merci d'adresser vos dons par chèque libellé à l'ordre de : **Association de financement du parti Lutte Ouvrière** en les envoyant à l'adresse suivante :

LUTTE OUVRIÈRE BP 233 75865 PARIS CEDEX 18

Merci aussi de nous indiquer lisiblement vos nom, prénom et adresse, pour nous permettre l'envoi du reçu fiscal auquel ce don donnera droit.

En effet, les dons à un parti politique, plafonnés par la loi à 7 500 euros par an, donnent droit à une réduction d'impôt dans la proportion de 66 % de ce don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi un don de 300 euros donnera droit à une réduction d'impôts de 200 euros, à condition que l'impôt sur le revenu dépasse cette somme.

L'association de financement du parti Lutte Ouvrière a été agréée le 30 novembre 2009. Elle est seule habilitée à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste)

membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 12 000 exemplaires. Impression : Rotopresse Numeris, 36, boulevard Robert-Schumann 93190 Livry-Gargan. - Commission paritaire des publications n° 1014 C 85576 - ISSN 0024-7650 - Dépôt légal avril 2014.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin. Téléphone : 01 48 10 86 20 - Télécopie : 01 48 10 86 26

SUR INTERNET

www.lutte-ouvriere.org

www.union-communiste.org

contact@lutte-ouvriere.org

Lutte Ouvrière

l'hebdomadaire

www.lutte-ouvriere-journal.org

Lutte Ouvrière

multimédia

(télé, radio, CLT)

www.lutte-ouvriere.org/multimedia

Lutte Ouvrière

audio

(version parlée de nos textes)

www.lutte-ouvriere-audio.org

La lettre d'information

hebdomadaire par e-mail

Abonnez-vous gratuitement

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal :Ville :

Ci-joint la somme de :

par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

ou virement postal : CCP 26 274 60 R PARIS

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière	Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an
France, DOM-TOM	18 €	35 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €
USA, Canada	35 €	70 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €
Envois sous pli fermé : tarifs sur demande		

Nous avons la force de riposter à la provocation

Le plan gouvernemental annoncé par Valls la semaine dernière est une déclaration de guerre aux classes populaires. 50 milliards d'euros pris dans la poche y compris des plus pauvres pour les donner aux plus riches ! Ce n'est pas d'aujourd'hui que Hollande fait sienne la guerre menée par le grand patronat contre les travailleurs. Il a repris la politique de Sarkozy. En pire, car la crise se prolonge.

Mais Valls a tenu à ce que cette guerre soit proclamée de façon spectaculaire. Entouré de quatre comparses du gouvernement, avec des mouvements de menton à la Sarkozy, devant les caméras de télévision il a pris à rebours les députés de sa propre majorité.

Il sait que l'économie prévue de 10 milliards sur l'assurance-maladie est une mesure abjecte. Comme le sont les économies supplémentaires sur l'assurance-chômage et les retraites complémentaires. Il sait que le gel des prestations sociales (retraite, famille et logement) aggravera la pauvreté qui monte. Il sait aussi qu'en prolongeant le blocage des salaires des plus de 5 millions de fonctionnaires de l'État, des collectivités locales et des hôpitaux, il s'en prend à une catégorie du monde du travail qui constitue pourtant sa base électorale. Mais il a tenu à montrer que même les intérêts électoraux de son parti, le PS, ne l'arrêteront pas pour exécuter les ordres du grand patronat.

Ce n'est pas la première fois que le PS accepte de se suicider électoralement pour mériter les bonnes grâces du patronat. Le concert d'approbations venant des milieux patronaux montre que, sur ce plan, il a réussi.

Satisfait d'avoir trouvé un homme politique affichant sa détermination à exécuter les ordres du grand patronat, Gattaz, président du Medef, en a profité pour proposer un smic au rabais pour les jeunes.

Mais, si Valls peut jouer à l'homme fort, c'est qu'il voit que ceux qui prétendent critiquer sa politique sont lamentables. À commencer par les parlementaires dits de la « gauche du PS ». Ces messieurs-dames se sont dits « humiliés » d'avoir appris le plan Valls par la télévision, comme tout le monde, sans avoir été consultés. Humiliés, ils n'ont poussé l'audace qu'à lancer une sorte de pétition à l'intention de ce Premier ministre, issu pourtant de leur parti, qui les prend pour les carottes qu'ils sont.

Mais, du côté des dirigeants du PC et du PG de Mé-

lenchon, c'est à peine mieux. Oh, ils dénoncent les mesures Valls, eux qui ont participé à l'élection de Hollande et qui pleurnichent aujourd'hui sur leur déception ! Mais ils s'alignent sur la gauche du PS, car leur ambition se limite à la détacher de Hollande pour pouvoir, tous ensemble, offrir à la bourgeoisie une « alternative de gauche », au cas où Hollande et Valls ne réussiraient pas à passer en force.

Ce n'est pas mieux non plus du côté des chefs des confédérations syndicales. La provocation de Valls aurait exigé une riposte immédiate. Ne serait-ce qu'un langage ferme, pour affirmer qu'il n'est pas question d'accepter les mesures Valls.

La grande masse des travailleurs ne serait pas prête à se battre contre ces mesures ? C'est l'éternelle excuse des bureaucrates pour dissimuler leur propre couardise. Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, est de ceux dont les déclarations l'illustrent le plus clairement, lui qui, critiquant Valls, lui reproche surtout de « porter atteinte à la cohésion sociale » ! Se lamenter sur la cohésion sociale, alors que la bourgeoisie et ses laquais politiques mènent une guerre ouverte aux classes exploitées, c'est jouer les avocats des exploités. Et, à des nuances près, les autres confédérations sont sur la même longueur d'onde.

Ces gens-là se posent en représentants du monde du travail mais le trahissent, en commençant par leurs propres militants.

Tant que Valls n'a affaire qu'à des « hommes de gauche » complices et à des dirigeants syndicaux pleutres, les mouvements de menton lui suffisent pour passer pour un homme fort. Mais que l'on se souvienne d'un autre chef de gouvernement, Juppé, franchement de droite celui-là, qui déclarait être « droit dans ses bottes » pour attaquer la retraite des fonctionnaires en 1995... jusqu'à ce que le mouvement de grèves lui fasse avaler sa morgue.

La classe ouvrière a la force et la possibilité de réagir à la provocation, d'imposer tout d'abord le retrait de toutes les mesures antiouvrières du plan Valls, et plus généralement de toutes celles prises avant et après l'accession de Hollande au pouvoir. Et si nous ne voulons pas être poussés vers la pauvreté, il faudra imposer bien d'autres choses au patronat et au gouvernement.

Manifestons le 1^{er} mai !

Alors que le gouvernement de Manuel Valls lance un plan d'austérité qui est une véritable provocation envers les travailleurs et les classes populaires, on attend en vain la réplique de ceux qui s'affichent comme les défenseurs attitrés du monde du travail. Sans parler de la comédie lamentable d'élus socialistes qui voudraient se dédouaner, aucun des dirigeants des confédérations syndicales ne parle ou ne propose de riposter aux attaques gouvernementales et patronales.

Cette riposte est pourtant indispensable, si les travailleurs ne veulent pas voir bafouer une grande partie de leurs droits et laisser la crise de la société les enfoncer progressivement dans la misère. Il faut que les

travailleurs les plus combattifs et les plus conscients la préparent, saisissent toutes les occasions de se regrouper, de manifester leur mécontentement, d'exprimer leurs exigences, d'entraîner d'autres à le faire avec eux.

La première occasion de manifester pourra être la journée du 1^{er} mai, journée internationale de la classe ouvrière, qui est encore dans bien des pays une journée de grèves et de luttes. Les cortèges politiques et syndicaux organisés dans de nombreuses villes ce jour-là peuvent être l'occasion d'affirmer la nécessité d'une riposte et de populariser les objectifs de lutte des travailleurs, des objectifs qui doivent être aussi précis et concrets que peut l'être le plan de défense des intérêts capitalistes lancé

par Valls et Hollande. Il en sera de même le 15 mai, journée à laquelle appellent certaines organisations syndicales pour les salariés des fonctions publiques, et qui pourrait être élargie à d'autres.

Une forte participation des travailleurs à ces journées peut être l'occasion de se mobiliser sur leur lieu de travail, dans leur localité, et de préparer une véritable riposte. C'est la seule chose qui peut amener les dirigeants syndicaux à faire d'autres propositions d'action, la seule surtout qui peut faire

reculer le gouvernement.

Lutte Ouvrière sera présente dans les cortèges du 1^{er} mai pour affirmer la nécessité d'une politique pour les travailleurs, face à la politique du gouvernement et du patronat. Elle appelle tous ses amis, sympathisants et militants à y participer nombreux.

À Paris la manifestation partira à 15 h de la place de la Bastille en direction de la Nation. Le rendez-vous du cortège de Lutte Ouvrière est fixé à 14 h 30, au métro Ledru-Rollin.

• Plan d'économies de 50 milliards

Prendre dans la poche des pauvres

Pour justifier les mesures d'austérité contre les classes populaires, Valls a prétendu qu'il s'agissait « d'efforts équitablement répartis ». Il en a même rajouté, se présentant comme le défenseur des plus modestes, affirmant que les plus petites retraites tout comme le RSA échapperaient au gel des pensions et des allocations.

La réalité est tout autre : les plus pauvres vont être directement frappés par les mesures annoncées. Ainsi, Valls a décidé de reporter d'un an certaines mesures prévues dans le plan de lutte contre la pauvreté, prolongement

des promesses électorales de Hollande. Ce plan, annoncé à grand son de trompe en janvier 2013 par Ayrault en personne, prévoyait entre autres une hausse supplémentaire de 10 % du RSA d'ici la fin du quinquennat.

L'ensemble du plan était déjà alors dérisoire, en rien une réponse à l'ampleur de la misère dans le pays. Plus de 9 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté, dont de nombreux enfants. Avec la montée du chômage des jeunes, et une durée chez les plus âgés qui dépasse souvent celle des allocations, de plus en plus de travailleurs en sont réduits à survivre avec les minima

sociaux, quand ils y ont droit. 2,33 millions n'ont plus que le RSA pour survivre, avec moins de 500 euros par mois.

Pour ces millions de travailleurs qui n'ont plus droit ni aux allocations chômage, ni à l'allocation de solidarité, ni à l'allocation logement qui est alors déduite du montant du RSA, l'augmentation ne sera que de 1,3 % pour l'année, soit 6,5 euros par mois. La petite hausse supplémentaire de 2 %

prévue pour septembre est reportée d'un an.

Ces économies sur le dos des plus pauvres, souvent des travailleuses précaires qui élèvent seules leurs enfants, ou encore des salariés jetés à la rue après des décennies de travail, sont d'autant plus abjectes que, pour l'essentiel, elles doivent servir à financer des cadeaux supplémentaires au patronat.

Gilles BOTI

• Gel des prestations sociales

Au profit du patronat

Le 16 avril, à l'issue du Conseil des ministres, Manuel Valls a précisé, sinon la totalité, du moins un certain nombre de mesures de son plan de 50 milliards d'euros d'économies sur le budget de l'État. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il a annoncé la couleur.

Il a ainsi annoncé le gel de l'ensemble des prestations sociales, c'est-à-dire leur non-revalorisation en fonction de l'inflation, pour dix-huit mois, jusqu'en octobre 2015.

Sont concernées les prestations familiales, les aides au logement, les aides à la garde d'enfant, les pensions d'invalidité.

Sont concernées également les pensions de retraite du public et du privé. Le gouvernement Ayrault avait déjà décalé de six mois, du 1^{er} avril au 1^{er} octobre, la revalorisation des pensions des retraités du privé en fonction de l'inflation. Ces derniers seront donc l'objet d'un traitement privilégié, si l'on peut dire : ils devront subir un blocage de leurs pensions de retraite pendant 24 mois au lieu de 18 mois.

Et ce n'est peut-être qu'un début si, comme Valls le demande, les partenaires sociaux, représentants des salariés et des patrons, prolongent le gel des revalorisations des retraites complémentaires, déjà décidé.

Le terme de gel est volontairement trompeur. Car le fait de ne plus revaloriser les prestations sociales et les pensions de retraite pour tenir compte de l'inflation se traduira, pour leurs bénéficiaires, non par une « stabilisation », autre expression utilisée par certains ministres, mais bien par une baisse de leurs ressources. Une baisse proportionnelle aux hausses de prix qui, elles, ne seront pas gelées.

Le gouvernement met en avant le fait que « l'inflation est tombée à un niveau historiquement bas ». C'est une façon de prétendre que les retraités et les titulaires de prestations sociales n'y perdront pas grand-chose, et un mensonge qui ne trompera personne. Les chiffres officiels de l'inflation ne donnent qu'une idée très éloignée de la ponction réelle que les hausses de prix des produits de première nécessité

– logement, gaz, électricité, alimentation... – creusent et vont creuser de plus en plus dans les budgets populaires.

Le gouvernement espère réaliser au total 2 milliards d'euros d'économies d'ici à 2017, dont 1,3 milliard sur les seules retraites, grâce à ces mesures qui seraient justifiées par la nécessité de réduire le déficit. « Nous ne pouvons plus vivre au-dessus de nos moyens », a osé expliquer Valls en présentant son

plan d'économies, alors que sa conséquence est qu'une fraction de plus en plus large de la population n'aura plus les moyens de vivre normalement.

Le déficit a bon dos. Ces mesures de réduction des prestations sociales, comme les milliards d'économies ponctionnés sur les dotations aux collectivités locales, sur le budget de l'assurance-maladie, sur le dos des fonctionnaires et des services publics

annoncés par Valls, n'ont pas d'autre raison d'être que de financer les milliards d'euros de cadeaux au patronat du plan dit de responsabilité, et de permettre à l'État de continuer à rembourser les banques pour les dettes qu'elles ont contribué à créer. C'est faire payer les victimes de la crise et du chômage, pour sauver la mise de ceux qui en sont responsables.

Jean-Jacques LAMY

Austérité, quel vilain mot

Pour Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé, le plan présenté par Manuel Valls n'est pas un plan d'austérité, a-t-elle tenté d'expliquer laborieusement sur France Inter jeudi 17 avril.

Le gel des salaires des fonctionnaires et le coup de rabot sur les prestations sociales ne sont, selon elle, qu'un « effort collectif pour répondre aux enjeux de la période, si nous voulons

renouer avec la croissance ». Il y aurait austérité s'il y avait eu « une baisse des salaires, une baisse des ressources et des rémunérations ». Or le gel du point d'indice, servant de base au calcul des salaires des fonctionnaires, n'empêche pas leur progression via les changements d'échelon. Elle passe sous silence le fait que, depuis 2010, les salaires sont bloqués dans la fonction publique, alors que les prix n'ont cessé d'augmenter. Mais, à

l'entendre, ce ne serait pas une baisse des ressources !

Pour Touraine et les siens, la perte de leur pouvoir d'achat par les travailleurs n'est donc pas de l'austérité, juste un petit « effort collectif », qui n'est pourtant demandé qu'aux classes laborieuses. Les possédants et les actionnaires, eux, continuent à prospérer sans qu'il leur soit demandé le moindre sacrifice.

M.L.

• Leurs salaires menacés de blocage jusqu'en 2017

Les fonctionnaires victimes de l'austérité... en prélude à tous les autres

À la mi-février, Ayrault, encore Premier ministre, s'était adressé par écrit aux syndicats de la fonction publique. Il écrivait : « Je vous confirme (...) qu'aucune mesure ne sera prise qui aurait pour objet de geler l'avancement des agents publics. » La dernière revalorisation des salaires remontait en effet à 2010 (+0,5 %) et Marylise Lebranchu, ministre

des fonctionnaires, déclarait en même temps : « Quatre ans de gel c'est beaucoup. »

C'est sans doute beaucoup, mais cela n'arrête pas Valls, qui veut prolonger le gel des salaires dans la fonction publique au moins jusqu'en 2017.

Il est également question de « raboter » les rémunérations des hauts fonctionnaires, une formule dont on ne se sait pas

ce qu'elle recouvre et qui vise surtout à mieux faire passer le gel pour l'ensemble des fonctionnaires. Il est également question de limiter le nombre d'enseignants qui seront embauchés, revenant ainsi sur une promesse de Hollande.

Ceux qui ne sont pas fonctionnaires peuvent se dire que cela ne les concerne pas et que les fonctionnaires ont

au moins cet avantage de la (relative) sécurité de l'emploi. Ce serait une erreur : le patronat, toujours à l'affût du moindre encouragement à limiter la hausse des salaires, voire quelquefois à les réduire, ne peut qu'être satisfait. La limitation des salaires des fonctionnaires est aussi un signal de l'État pour indiquer qu'on peut

limiter les salaires de tous les travailleurs.

L'ensemble des syndicats de la fonction publique ont décidé de faire une journée d'action avec manifestations le 15 mai prochain. Quand une partie du monde du travail est attaqué, c'est l'ensemble qui doit se sentir visé.

André VICTOR

• Gauche du Parti socialiste

Une opposition de pacotille

Face aux mesures d'austérité annoncées par Valls lors de son discours de politique générale, l'agitation ne connaît pas de cesse au sein du groupe parlementaire socialiste. Il y a quelques jours, ceux qui se présentaient comme « la gauche socialiste » regimbaient à voter le soutien au gouvernement, avant que finalement, la plupart d'entre eux s'inclinent et votent.

Cette fois, des parlementaires – pas exactement les mêmes, nous dit-on – ont protesté non pas contre ces mesures, mais contre leur champ d'application, se plaignant qu'elles toucheraient trop durement les catégories les plus modestes. Victoire, clament ces contestataires de pacotille, vite satisfaits d'avoir été reçus par Valls. Ils frétilent d'aise, du fait qu'on leur a promis – promis seulement – d'adoucir certaines

de ces mesures, en différant leur application à plus tard, ou sur des périodes plus longues. Cela s'apparente à vouloir couper la queue du chat par petits bouts, sous prétexte de le faire moins souffrir.

Mais le plus notable dans l'attitude de ces pseudo-opposants, c'est qu'ils ont accepté d'emblée ce qui fait le noyau de ce pacte de responsabilité, les milliards accordés au patronat. Ils n'en discutent, et encore

bien mollement, que les modalités d'application, c'est-à-dire le périmètre et le rythme d'application.

La technique est tellement rabâchée qu'on aura du mal à faire croire à la bonne foi de ces opposants de salon à Valls. N'importe quel patron utilise une telle ficelle quand il décide d'une enveloppe pour dire ensuite, aux représentants du personnel, que l'on peut maintenant discuter de telle ou telle virgule, de tel ou de tel détail. Valls ne fait pas autrement.

Il en faudrait plus pour convaincre que le nouveau Premier ministre aurait été « contraint de négocier avec le PS » comme le titre *Le Figaro* du

23 avril. Il est vrai que pour ce journal de droite, c'est surtout une façon de souligner la faiblesse de Manuel Valls. Quant à *L'Humanité* du même jour, qui se réjouit de l'activité de l'opposition au sein du PS, elle en est à souhaiter « *qu'entre l'austérité et la justice sociale, la gauche, (le PS) ne doit pas hésiter* ». Comme si ce choix n'avait pas été fait, et depuis longtemps, avant même le remplacement d'Ayrault par Valls, avant même l'élection de Hollande.

En réalité, ces gesticulations au sein du groupe parlementaire socialiste n'ont d'autre fonction que d'amuser la galerie, pour duper les électeurs, leur laissant croire que

les décisions du gouvernement pourraient encore changer en mieux. Et accessoirement elles sont destinées à essayer de sauver les meubles de certains notables qui craignent d'être victimes, à leur tour, d'une nouvelle débâcle électorale.

L'expérience aidant, ils sont sans doute de moins en moins nombreux à se laisser prendre à ces jeux de rôle. Mais pour que les choses changent vraiment, et dans le bon sens, il sera nécessaire que les classes populaires choisissent d'intervenir elles-mêmes, directement, consciemment, sur le terrain politique et sans laisser à des pantins le rôle de parler en leur nom.

Jean-Pierre VIAL

• La journée du 15 mai Une occasion à saisir

Le 15 mai, les sept confédérations syndicales CFTD, CFTC, CGT, FA-FP, FSU, Solidaires et UNSA appellent les 5,2 millions de salariés des fonctions publiques d'État, des collectivités territoriales et de la Santé à une « journée nationale d'action pour dire stop à la baisse du pouvoir d'achat ».

Cette journée devra être l'occasion de répondre aux nouvelles attaques annoncées par Valls et Hollande. Pour les travailleurs du public, cette prolongation pour quatre ans de plus du blocage des salaires est révoltante. Sous prétexte de combler une dette qui n'est en rien la leur, leur pouvoir d'achat, déjà bien attaqué, va encore diminuer. Une partie d'entre eux doivent déjà se débattre avec des salaires au niveau du smic, à peine au-dessus. Cela concerne le million de salariés de la Santé, infirmières, aides-soignantes, ASH, ouvriers d'entretien... C'est aussi l'ensemble des employés des communes et des départements, dans les écoles, qui font tourner les cantines scolaires, les assistantes maternelles, ou encore les enseignants et personnels de l'Éducation nationale, la majorité de employés ex-France Télécom, aujourd'hui Orange, ou encore les employés des Chèques postaux, une bonne partie des postiers, tous salariés de services indispensables à la population.

Les dernières annonces de Valls le confirment, ses attaques vont bien au-delà

des seuls salariés du public. L'ensemble du monde du travail est attaqué, au nom du maintien des profits du grand patronat et c'est l'ensemble des travailleurs qui doit répondre, à la hauteur de ces attaques.

Localement, certains syndicats hors fonction publique appellent à se joindre à la journée du 15 mai. Et en effet celle-ci doit s'élargir. À une attaque d'ampleur, il faut riposter de la même manière, largement. Les directions syndicales auraient d'ailleurs dû depuis longtemps organiser une telle riposte.

Une large mobilisation des travailleurs serait d'ailleurs aussi un avertissement aux directions syndicales elles-mêmes. En brillant par leur silence, en acceptant sans cesse de négocier avec un gouvernement qui ne laisse aucun doute sur le camp qu'il a choisi de servir, elles acceptent de se comporter en complices des attaques gouvernementales.

La riposte des travailleurs est indispensable, et la journée du 15 mai peut être la première occasion à saisir pour en prendre le chemin.

Paul SOREL

• Un prédécesseur de Valls... Juppé et son plan de 1995



Une manifestation contre le plan Juppé en 1995.

Dès ses premières déclarations, Manuel Valls a voulu afficher sa détermination à faire payer l'austérité par les classes populaires. Ce n'est pas sans rappeler un Premier ministre de droite, un certain Alain Juppé qui, en 1995, se déclarait « droit dans ses bottes » pour imposer à la hussarde une réforme de la Sécurité sociale, mais qui dut en rabattre face à une grève générale de la fonction publique.

L'élection de mai 1995 avait conduit Chirac à l'Élysée et Juppé à Matignon d'où, dès le mois de septembre, il annonça le gel des augmentations des salaires des fonctionnaires. Toutes les organisations syndicales de fonctionnaires appelèrent à la grève pour le 10 octobre.

Le 15 novembre, Juppé présentait son plan. Il prévoyait de remettre en cause les régimes spéciaux de retraite (fonctionnaires et fonction publique) et

de faire passer à 40 annuités les retraites du secteur public. Sept fédérations de fonctionnaires appelèrent à la grève pour le 24 novembre. Il y eut des millions de grévistes et un demi à un million de manifestants. Entre temps, Juppé avait déclaré que son gouvernement ne tiendrait pas si deux millions de personnes descendaient dans la rue.

Une nouvelle manifestation fut appelée pour le 28 par FO et la CGT. Dès lors, il n'y eut plus de métros, ni trains, peu de bus et la grève touchait les centres de tri postal. Le 5 décembre, premier recul, Juppé s'affirmait « ouvert » sur les régimes spéciaux. Le même jour, 700 000 manifestants étaient dans la rue. Le 10 décembre, deuxième recul, Juppé renonçait à toucher à la retraite à 50 ans des roulants de la SNCF. Et le 11, il renonçait à changer le mode de calcul des pensions des employés de la SNCF et de la RATP. En revanche, il utilisa la procédure du 49-3 pour imposer le RDS, nouveau

prélèvement destiné à combler le déficit de la Sécu. Le lendemain, il y avait entre 1 million et 2 millions de manifestants. On approchait les chiffres que craignait Juppé – c'était le « Juppéthon » ! Et le plan d'attaque de Juppé contre la retraite des fonctionnaires s'écroulait.

Le gouvernement Juppé ne tomba pas, mais le mouvement de novembre-décembre 1995 allait le paralyser pour toute la période suivante montrant que les centrales syndicales, quand elles en ont la volonté – et elles l'avaient dans cette affaire parce que le gouvernement mettait aussi en cause leur place dans la gestion de la protection sociale – peuvent mobiliser et convaincre des secteurs toujours plus larges de travailleurs à entrer en lutte en s'appuyant sur les plus déterminés. Et cette mobilisation peut mettre en échec tous les Juppé ou autres Valls, qui ne peuvent jouer les matamores que tant qu'il n'y a pas de riposte.

Jacques FONTENOY

• La libération des otages français

Hollande et ses responsabilités dans le chaos syrien

La libération de quatre journalistes français retenus en otages en Syrie a donné à François Hollande l'occasion d'apparaître en sauveur. Il les a accueillis à l'aéroport militaire de Villacoublay, flanqué de son ministre des Affaires étrangères Laurent Fabius et surtout entouré de nombreux micros et caméras face auxquels il a affirmé : « *La France est fière d'avoir pu obtenir qu'ils soient libres aujourd'hui.* »

La déclaration de l'un des otages, le reporter d'Europe 1 Didier François, affirmant : « *Nous avons de la chance d'être français, en France on n'abandonne pas les otages* », a aussi été largement reprise par les médias, et portée au crédit du chef de l'État. On a assisté à de telles scènes à chaque libération d'otage, celles-ci étant pour le président de la République en

place l'occasion de faire valoir son action, mais aussi par la même occasion de masquer sa responsabilité dans la situation du pays où les otages étaient retenus.

En Syrie, les quatre journalistes ont été enlevés il y a dix mois par un mouvement djihadiste, l'État islamique en Irak et au Levant, un groupe armé qui fait subir à la population

syrienne des exactions aussi féroces que celles du régime de Bachar el-Assad. Ce mouvement a été créé en 2012 à partir d'al-Qaïda en Irak. Il impose dans les territoires qu'il occupe une véritable terreur, sous prétexte d'appliquer la loi islamique, et est d'ailleurs entré en conflit armé avec les autres mouvements intégristes.

Le développement de ces bandes armées est un résultat de la politique menée par les États-Unis, et soutenue par les impérialismes de moindre envergure comme la France. Après l'écrasement par le régime de Bachar el-Assad des manifestations populaires

du printemps 2011 contre sa dictature, les États-Unis ont misé sur le développement de ces groupes armés et ont donné le feu vert à leurs alliés pour les armer et les financer. Les États du Golfe ainsi que la Turquie ont bien entendu favorisé le développement de mouvements intégristes, ce qui ne pouvait échapper aux dirigeants occidentaux. Cette politique a réussi à transformer en quelques années l'ensemble de la Syrie en un enfer où ceux qui n'arrivent pas à quitter le pays sont pris entre la répression sanglante menée par le régime et les exactions des différents groupes armés. Partout,

il n'y a que la guerre, celle que mènent les troupes de Bachar el-Assad, mais aussi celle que se font entre eux les groupes armés rivaux. Le peuple, qui aspirait à plus de liberté, n'a plus aujourd'hui le choix qu'entre plusieurs dictatures.

Le François Hollande qui plastronne aujourd'hui à l'occasion de la libération des otages était prêt, il y a quelques mois, à une intervention militaire en Syrie, qui aurait encore aggravé la situation mais qu'Obama a préféré éviter. Mais ni l'un ni l'autre ne feront oublier leurs responsabilités dans le chaos qui y règne aujourd'hui.

Daniel MESCLA

• Réfugiés syriens en France

Des réfugiés encombrants

Depuis le 17 avril, une centaine de réfugiés syriens, dont de nombreux enfants, sont installés dans un square de Saint-Ouen, à deux pas du boulevard périphérique parisien. Ayant fui leur pays en guerre, ils sont arrivés en France depuis des semaines et errent, sans statut de demandeurs d'asile ni toit fixe.

Aidées tant bien que mal par des associations et hébergées pour certaines par des volontaires, ces familles étaient encore sans solution le 22 avril. Les autorités se renvoient la balle : la nouvelle municipalité de Saint-Ouen pense que c'est un problème parisien, la préfecture attend qu'une demande officielle d'asile politique soit

déposée. Hollande, lui, est occupé à poser avec les journalistes libérés.

Depuis trois ans, la guerre civile a poussé hors de Syrie 2,4 millions de personnes, réfugiées le plus souvent en Turquie, au Liban, en Jordanie et en Irak. Les grandes puissances de l'Union européenne, si promptes à approuver les déclarations va-t-en-guerre contre Assad, étaient censées contribuer à « soulager la pression » subie par les quatre États dits de « premier asile » et accueillir, elles aussi leur part de Syriens réfugiés. C'est d'ailleurs ce que leur avait demandé le haut-commissariat onusien aux Réfugiés.

Mais si la Suède a ouvert ses portes à 14 000 d'entre eux depuis janvier 2013, si

l'Allemagne propose d'en accueillir de 5 000 à 10 000, la France ne propose que 500 places, soit – calcul sordide s'il en est – 0,02 % des Syriens ayant dû fuir leur pays.

Comme le rappelait un responsable associatif, après le coup d'État de septembre 1973 au Chili, le gouvernement de droite avait accueilli en France entre 10 000 et 15 000 réfugiés fuyant la dictature. Quarante ans plus tard, pour la Syrie, on est bien loin d'un tel chiffre, de la part d'un chef d'État PS qui appelait pourtant en septembre dernier à « punir Assad » pour l'usage d'armes chimiques, quitte à faire flamber la guerre dans le pays et à obliger une partie des habitants à fuir loin des bombes.

Viviane LAFONT



21 avril 2014. Réfugiés syriens dans un parc à Saint-Ouen.

• Affaire Morelle

Les turpitudes d'un proche de Hollande et le vrai scandale

À la suite des révélations de Médiapart, l'un des plus proches conseillers de Hollande, Aquilino Morelle, a été mis en cause. Il avait mis à profit, il y a quelques années, ses fonctions pour arrondir des fins de mois qui n'étaient pourtant pas misérables ; sans oublier des comportements pour le moins surprenants mais surtout dispendieux. Il a dû donner sa démission.

Il est reproché à Morelle d'avoir fourni ses services, rémunérés, à un laboratoire pharmaceutique danois, du temps où il était haut fonctionnaire de l'IGAS (Inspection générale des affaires sociales), organisme chargé entre autres de contrôler les activités des fabricants de médicaments, attitude choquante mais, de plus, hors la loi.

À cela s'ajoutait le fait, signalé du même coup par Médiapart, qu'il avait accaparé tout un salon de l'hôtel Marigny pour faire cirer ses 80 paires de chaussures, en utilisant les services d'un cireur professionnel.

Cet individu, présenté comme un pur produit de l'école de la République parce qu'il était issu d'une famille ouvrière d'origine espagnole, avait intégré l'ENA où il était le condisciple et dit-on l'ami, entre autres, de François Hollande. Il se croyait semble-t-il tout permis, y compris les caprices les plus saugrenus.

La droite a tout naturellement fait des gorges chaudes

de cette affaire, qui vient après l'affaire Cahuzac, oubliant un peu trop vite les casseroles qui lui sont accrochées, comme celles concernant Woerth, Bettencourt, Sarkozy, ou encore celle, toute récente, qui a impliqué Jean-François Copé, révélant qu'il avait favorisé ses amis dirigeants d'une société spécialisée dans l'organisation de meetings facturant ses services à des tarifs exorbitants. Dans ce match droite-gauche, il y a donc match nul, vraiment très, très nul.

L'affaire Morelle est effectivement choquante. Mais elle ne constitue qu'une péripétie, somme toute fréquente et banale, révélatrice des mœurs et du comportement de ceux qui nous gouvernent. Le véritable scandale est surtout dans le fait que cet individu, au-delà de ses manies et de ses caprices d'arriviste, ait été, avec d'autres, un des artisans de la mise en œuvre d'une politique entièrement dirigée contre la population laborieuse.

David MARCIL

• Aux européennes du 25 mai

Faire entendre le camp des travailleurs

Aux élections européennes, Lutte Ouvrière présente des listes dans les sept circonscriptions de métropole, ainsi qu'une liste avec l'organisation communiste révolutionnaire antillaise Combat Ouvrier dans la circonscription d'outre-mer.

Après la campagne menée aux municipales par les 204 listes présentées par Lutte Ouvrière, ces élections européennes permettront d'affirmer à l'échelle de tout le pays que les travailleurs doivent défendre leurs propres intérêts, contre la politique de combat que le gouvernement de Valls, dans la lignée de son prédécesseur, mène contre les travailleurs.

Dans toute l'Europe, les travailleurs sont confrontés à la même guerre de classe, menée par des gouvernements au service de la grande bourgeoisie. Dans tous les pays, c'est le même problème vital qui se pose : comment la classe ouvrière peut-elle stopper le recul de ses conditions d'existence ? Comment s'opposer au chômage et au recul du pouvoir d'achat ?

Résister à l'offensive de la bourgeoisie signifie mettre en avant un programme de lutte, le programme des combats futurs de la classe ouvrière. Pour stopper la dégringolade des conditions de vie et de travail, il faut imposer au patronat l'interdiction des licenciements et la répartition du travail entre tous, sans diminution de salaire.

Il faut que les salaires, les pensions et les minima sociaux augmentent de façon à ce que chacun puisse vivre

décentement ; et, pour garantir le pouvoir d'achat, il faut qu'ils augmentent en fonction de la hausse des prix.

Il faudra imposer le financement de toutes ces mesures, vitales pour les familles populaires, aux capitalistes. Ils prétendent qu'ils n'ont pas les moyens ? Le contrôle de leurs comptes par les travailleurs et la population, ainsi que la suppression du secret sur leurs affaires et leurs transactions prouveraient le contraire.

Voilà les objectifs du camp des travailleurs qui ne se résignent pas à payer pour la crise du capitalisme, du camp des exploités qui refusent de baisser les bras devant la propagande du patronat et des gouvernements à son service.

Le Parlement européen a encore moins de pouvoir que les parlements nationaux, et l'élection de nouveaux députés européens ne changera pas le sort des travailleurs. Les décisions sont prises par la Commission de Bruxelles et, derrière elle, par les chefs des États les plus puissants de l'Union, sous l'influence des grands groupes industriels et financiers.

L'Union européenne, tout comme les États nationaux, sert les intérêts du grand capital. Ceux qui présentent le

renforcement de l'État national comme une protection des intérêts des travailleurs mentent autant que ceux qui prétendent que le salut viendra d'une Union européenne renforcée. Quant à l'extrême droite, qui fait des travailleurs des autres pays des ennemis à combattre en lieu et place des capitalistes, elle représente un danger mortel pour le camp ouvrier : celui de se laisser diviser plutôt que de riposter ensemble aux attaques du patronat.

En métropole, les listes intitulées « Lutte Ouvrière – Faire entendre le camp des travailleurs » permettront à ceux-ci d'exprimer leur opposition à la politique du gouvernement Hollande-Valls et d'affirmer leurs objectifs de lutte nécessaires, tout en se démarquant clairement de la droite et de l'extrême droite tout aussi antiouvrière.

Dans la circonscription d'outre-mer, qui regroupe dans un même ensemble des territoires dispersés sur trois océans, symbole de l'impérialisme français, la liste « Lutte Ouvrière et Combat Ouvrier » fera entendre que ce qui unit les travailleurs de ces quatre coins du monde, c'est non seulement un même passé colonial sous domination française, mais les intérêts et les objectifs communs d'un même camp, celui des travailleurs !

Nadia CANTALE

Les listes Lutte Ouvrière

Dans les différentes circonscriptions, nos listes seront conduites par :

Circonscription Nord-Ouest

Eric Pecqueur – ouvrier dans l'automobile
Anne Zanditénas – enseignante en lycée professionnel

Circonscription Ouest

Valérie Hamon – conductrice de train
Eddy Le Beller – technicien construction navale

Circonscription Est

Claire Rocher – infirmière au CHU de Dijon

Thomas Rose – enseignant

Circonscription Sud-Ouest

Sandra Torremocha – professeur d'espagnol en collège
Guillaume Perchet – électronicien

Circonscription Sud-Est

Chantal Gomez – dessinatrice technique
François Roche – ouvrier dans l'aéronautique

Circonscription Massif Central-Centre

Marie Savre – formatrice
Eric Bellet – ouvrier dans

l'industrie du caoutchouc

Circonscription Ile-de-France

Nathalie Arthaud – enseignante
Jean-Pierre Mercier – ouvrier dans l'automobile

Circonscription Outre-Mer

Liste Lutte Ouvrière et Combat Ouvrier
Ghislaine Joachim-Arnaud – technicienne de laboratoire (Martinique)
Jean-Marie Nomertin – employé (Guadeloupe)

Réunions publiques avec Nathalie Arthaud

LE MANS

Judi 24 avril à 20 h

Salle Henri-Barbin
31, boulevard
Jean-Jacques-Rousseau

avec **Valérie Hamon**

BORDEAUX

Vendredi 25 avril à 20 h

Athénée municipal – Place
Saint-Christoly

avec **Sandra Torremocha**

CALAIS

Vendredi 2 mai à 20 h

« Chez Tino », 105 quai
Lucien-Lheureux

avec **Éric Pecqueur**

DIJON

Mercredi 7 mai à 19 h

Palais des Congrès – Salle
du Clos-Vougeot

avec **Claire Rocher**

STRASBOURG

Dimanche 11 mai à 16 h

Le Ciarus – 7, rue Finkmatt

avec **Claire Rocher**

LIMOGES

Mardi 13 mai à 20 h 30

Salle annexe Blanqui N°3
– Derrière la mairie

avec **Marie Savre**

POITIERS

Judi 15 mai à 20 h 30

Maison des 3 Quartiers
25, rue du Général-Sarraill

avec **Valérie Hamon**

TROYES

Mercredi 14 mai à 19 h

Hôtel du Petit-Louvre

avec **Claire Rocher**

LILLE

Mercredi 21 mai à 19 h

Salle du Gymnase – Place
Sébastopol

avec **Éric Pecqueur**

GRENOBLE

Judi 22 mai à 20 h 30

Salle Le Prisme à Seyssins

avec **Chantal Gomez**

LE HAVRE

Vendredi 23 mai à 19 h 30

Salle René-Cassin – 130,
rue Anatole-France

avec **Éric Pecqueur**



MEETING À PARIS

Vendredi 16 MAI
à 20 h 30

avec **Nathalie ARTHAUD** et **Jean-Pierre MERCIER**
qui conduisent la liste Lutte Ouvrière en Île-de-France

Théâtre de la Mutualité

24, rue Saint-Victor – Paris 5^e
Métro : Maubert-Mutualité

• **Chine**

Des milliers d'ouvriers en grève pour leurs droits sociaux

À Dongguan, province de Guangdong en Chine, dans le delta de la Rivière des Perles, des milliers d'ouvriers venus depuis des années des provinces de l'ouest pour travailler dans cette immense région industrielle sont en grève. Dix millions de travailleurs fabriquent chaussures et matériels électroniques dans cette zone dite « l'usine du monde ».

C'est dans l'usine Yue Yuen, fabrique taïwanaise de chaussures de sport pour toutes les marques célèbres telles qu'Adidas ou Nike, que la grève a commencé, le 5 avril. Des centaines d'ouvriers avaient alors manifesté en bloquant un pont, pour réclamer le paiement par le patron de la totalité des cotisations sociales dues. Devant sa réponse dilatoire, le mouvement est reparti le 14 avril où, cette fois, des milliers de manifestants se sont retrouvés

derrière une banderole proclamant : « Payez les cotisations sociales et le fonds de subvention au logement ! Honte aux activités illégales de Yue Yuen ! »

Selon des représentants des grévistes, plus de 30 000 ouvriers et ouvrières ont ce jour-là cessé le travail, le nombre augmentant encore le lendemain avec des grévistes de cinq autres sites sur les dix possédés par Yue Yuen. « L'usine nous a trompés pendant dix ans », disait une ouvrière, faisant allusion aux cotisations non

versées par le patron, mais aussi aux contrats de travail « temporaires » qui leur ont été imposés, ainsi qu'aux bas salaires. Pourtant un peu augmentés depuis la grève de 2011, les travailleurs de Yue Yuen touchent 1 500 yuans par mois (180 euros) pour six jours hebdomadaires de travail. Un entrepreneur chinois estime d'ailleurs à plus d'un milliard de yuans (120 millions d'euros) ce que Yue Yuen a volé à ses salariés depuis des années.

La holding taïwanaise, qui se vante sur Internet d'être le premier fournisseur mondial des marques de chaussures, avec plus de trois millions de paires vendues en 2013, a fait suer dans le même temps 435 millions de dollars de profit à ses ouvriers

chinois, mais aussi indonésiens et vietnamiens – encore moins rémunérés. Cela, sans parler des profits des marques donneuses d'ordres, comme Nike, à qui certains ouvriers se sont adressés par mail dans l'espoir qu'il fasse pression sur Yue Yuen. Un forum ouvrier en ligne ayant été clos par les autorités, plusieurs autres ont été ouverts et très suivis.

La tromperie sur les cotisations sociales amputées semble n'être pas nouvelle, et le groupe taïwanais semble n'être pas le seul à la pratiquer depuis des années. Mais de nombreux travailleurs ex-migrants, devant la baisse du pouvoir d'achat, les menaces latentes de délocalisation, craignent pour leur avenir

et celui de leurs enfants. Les mouvements de grève ont d'ailleurs augmenté de 30 % en un an. La colère est visible sur certains reportages et, malgré les 2 000 policiers mobilisés avec matériel antiémeute et chiens, la mobilisation continue, les grévistes occupant les parkings, assis sur des chaises en plastique pour discuter, grignoter et boire le thé.

La direction évoque une réponse proche. Les grévistes, dont certains exigent aussi le droit d'élire leurs propres représentants ouvrier dans des syndicats indépendants, semblent ne pas vouloir faire preuve d'une longue patience.

Viviane LAFONT

• **Bangladesh**

Les travailleurs du textile en lutte



Il y a un an, l'immeuble du Rana Plaza à Dacca, capitale du Bangladesh, s'effondrait sur les 3 600 ouvriers du textile qui y travaillaient. Au moins 1 135 d'entre eux furent tués et 2 000 blessés. Aujourd'hui, des associations se battent pour faire payer les multinationales du textile et du prêt-à-porter et, au Bangladesh, les travailleurs se battent pour leurs conditions de travail et leurs conditions de vie.

Depuis 2000, l'industrie textile du Bangladesh a vécu une croissance vertigineuse : en douze ans, le chiffre d'affaires total du secteur a été multiplié par plus de quatre, atteignant plus de 20 milliards de dollars et faisant la fortune des fabricants et exportateurs locaux. Le Bangladesh est ainsi devenu le deuxième fournisseur d'habillement de l'Union européenne, derrière la Chine et juste devant la Turquie. Toutes les grandes marques mondiales sont allées sous-traiter une partie de leur confection là-bas : des américains Gap et Walmart aux français Auchan, Carrefour, Camaïeu, en passant

par les espagnols El Corte Inglés, Mango et Zara, l'italien Benetton, le suédois H&M, l'allemand KIK, le hollandais C&A, et d'autres encore. La catastrophe a été exceptionnellement meurtrière, mais elle est loin d'être arrivée dans un ciel serein. Selon l'organisation Clean Clothes Campaign, 700 salariés de la confection sont morts dans des incendies entre 2006 et 2013. Un journaliste français, Olivier Cyran, parti en reportage pour *Le Monde diplomatique* au début de l'année 2013, rappelait que juste avant l'effondrement du Rana Plaza, le 7 février 2013, un incendie

dans une usine de confection où travaillaient 300 salariés avait fait huit victimes, et que toutes avaient moins de 16 ans. Et à peine quelques mois auparavant, en novembre 2012, un autre incendie, celui du Tazreen Fashions, avait fait 112 victimes et près de 1 000 blessés.

Suite à la mobilisation d'associations à l'échelle internationale, des grands groupes ont versé une obole pour les victimes du Rana Plaza. Mais, selon les syndicats IndustriALL et Clean Clothes Campaign, le fonds d'indemnisation mis en place n'a même pas réussi à lever les 40 millions de dollars prévus. Et certains groupes, comme les français Carrefour et Auchan, ne veulent même rien payer. Auchan par exemple dit avoir été « victime d'une soustraction dissimulée ».

Tous savent très bien qu'en faisant pression sur leurs fournisseurs pour tirer les prix au plus bas, ils poussent ces derniers à pressurer encore plus leurs salariés. Et le patronat local n'a évidemment aucun état d'âme. Le directeur de Babylon Group, qui emploie 12 000 personnes, a ainsi déclaré, suite aux mobilisations récentes des ouvriers sur les salaires : « La pression salariale va avoir des répercussions sur les efforts menés pour améliorer la sécurité. » C'est dire que, des grands groupes aux patrons esclavagistes locaux, toute une chaîne de parasites s'est enrichie et continue de s'enrichir de l'exploitation des travailleurs de Dacca.

Mais, depuis la catastrophe d'avril 2013, les travailleurs ont su faire entendre leur colère. Plusieurs grèves de dizaines de milliers et même de centaines de milliers d'ouvriers ont obligé gouvernement et patronat à faire des concessions sur le montant des salaires, les obligeant à faire

passer le salaire minimum de 29 à 50 euros. Et c'est bien cette mobilisation qui peut donner espoir, car ce jeune prolétariat de près de quatre millions de salariés, composé à 80 % de femmes, représente une force sociale considérable.

Pierre ROYAN

• **Grèce**

« Le plan a réussi »... à écraser la population

Jeu 10 avril, « la Grèce a fait son retour sur les marchés » : elle a trouvé preneurs pour trois milliards d'obligations, un peu plus que ce que le gouvernement prévoyait, au taux de 4,95 %, soit un peu moins que les 5,3 % qu'il envisageait. Ce serait, paraît-il, un « retour triomphal », pour l'économie grecque !

Les « marchés » ont été essentiellement des fonds de pension, européens et en particulier anglais, pour une bonne moitié des achats, ainsi que des banques pour 14 % des investissements. Ils ont surtout misé sans risque. Comme le dit un analyste d'une société d'investissements financiers : « Les investisseurs achètent des obligations grecques garanties par l'Allemagne et la BCE. » La garantie, ce n'est évidemment pas la bonne santé prétendument retrouvée de l'économie grecque.

Pourtant le Premier ministre de droite (Nouvelle démocratie) Antonis Samaras n'a pas hésité à déclarer : « Les marchés internationaux ont exprimé d'une façon incontestable leur confiance dans l'économie grecque et sa capacité à sortir de la crise. » « Les marchés ont voté Grèce », s'exclamait

même Evangelos Venizelos, dirigeant du parti socialiste Pasok et vice-Premier ministre de ce gouvernement de coalition.

On ne peut mieux dire qu'il s'agissait d'une opération de communication préélectorale. Le gouvernement n'avait d'ailleurs pas d'autre raison d'accroître la dette de cette façon, alors qu'il peut emprunter sous la tutelle de l'Europe et du FMI, à un taux inférieur. Mais les Grecs vont voter, au mois de mai, non seulement pour les élections européennes mais aussi pour des élections locales – municipales et régionales. Il fallait démontrer que les sacrifices imposés à la population portent leurs fruits, que le bout du tunnel est proche puisque le pays cesserait d'être un paria économique. Il fallait prouver qu'il ne faut

• **Portugal**

Le retour de la faim

Les ministres et les banquiers se félicitent de ce que le Portugal ait réussi sans trop de peine à placer plusieurs emprunts sur le marché. Le pays est présenté comme un bon élève de la Troïka (Union européenne, Banque centrale européenne et Fonds monétaire international), qui devrait renouer cette année avec la croissance. Mais, en même temps, la misère explose, au point que la faim fait la une de l'actualité.

Selon le *Diario de Notícias*, 300 000 personnes au moins souffrent de la faim, dont nombre d'enfants. Le président de la République, Cavaco Silva, a reconnu que c'était « une honte pour nous tous ». Les associations caritatives multiplient les collectes, en particulier auprès des restaurateurs, pour faire fonctionner leurs soupes populaires et leurs distributions de vivres.

Ce n'est pas seulement la nourriture qui manque, mais aussi les médicaments, les bouteilles de gaz, les vêtements, sans parler de l'argent pour payer les loyers. Parmi ces pauvres que l'on estime à deux millions, soit 20 % de la population, beaucoup ne sont ni des SDF, ni des chômeurs de longue durée, ni des personnes touchant des retraites misérables. Ce sont de « nouveaux pauvres », qui travaillent ou travaillaient encore récemment, dont les salaires ou les allocations ne sont pas suffisants pour vivre.

Les privatisations envisagées,

celles par exemple des transports urbains de Lisbonne et de Porto, des lignes ferroviaires, des transports fluviaux de la capitale, ne feront qu'aggraver les choses. L'émigration des jeunes en état de travailler s'est accélérée. Beaucoup de ces jeunes ont été grossir les rangs des mal-lotés en France ou ailleurs. Quant à ceux qui sont restés au pays, leurs allocations ont encore été réduites.

Deux millions de Portugais vivent en dessous du seuil de pauvreté, et trois autres millions ne dépassent que grâce à des aides diverses. Cela fait qu'à peu près une personne sur deux est dans la pauvreté. Toute la vie sociale se dégrade.

Il y a quarante ans, la dictature salazariste tombait et la population espérait que la démocratie et le progrès économique se traduiraient par une nette amélioration de ses conditions d'existence. Depuis, le pays s'est effectivement modernisé, mais au profit des classes riches.

Vincent GELAS



• **États-Unis**

Peine de mort

Un degré supplémentaire dans la barbarie

Des militants américains contre la peine de mort se sont mobilisés lundi 22 avril pour s'opposer à l'exécution imminente d'un condamné dans l'État de l'Oklahoma. Ils dénonçaient la peine elle-même, mais aussi les conditions particulièrement barbares dans lesquelles elle risquait d'être pratiquée.

Aux États-Unis, la quasi-totalité des exécutions se font par injection d'un cocktail médicamenteux légal mais, depuis quelques mois, les stocks du principal produit utilisé dans ce cocktail se raréfient. Les

entreprises pharmaceutiques européennes qui le fournissaient auparavant refusent désormais de le vendre, pour cet usage, aux États pratiquant la peine de mort.

Face à cette situation, l'État de Washington a décidé d'un moratoire sur les exécutions, celles-ci ont aussi été bloquées dans l'Arkansas. Le Sénat du Kansas a prévu d'examiner l'abolition de la peine de mort pour la remplacer par la prison à perpétuité, comme l'ont déjà fait dix-huit États américains. D'autres États en revanche ont choisi le système D, franchissant un pas supplémentaire dans la barbarie institutionnalisée.

Valérie FONTAINE

La mort de Rubin Carter

Un ancien champion de boxe noir, Rubin « Hurricane » Carter, vient de décéder à l'âge de 76 ans. Il avait été condamné à la perpétuité à deux reprises, en 1967 et 1976, par un jury exclusivement blanc, pour un triple meurtre qu'il n'avait pas commis. Grâce à la mobilisation, le caractère raciste de sa condamnation avait fini par être reconnu et il put être libéré après avoir passé dix-neuf ans en détention.

Après sa libération, Rubin

Carter s'était consacré à la défense des milliers d'Afro-Américains victimes d'erreurs judiciaires aux États-Unis. Parmi celles-ci, Mumia Abu-Jamal, militant pour les droits des Noirs, est enfermé en prison depuis trente-deux ans pour un crime qu'il n'a pas commis. Sa condamnation à mort a été annulée en 2011, mais il est toujours maintenu en détention. Le combat pour faire reconnaître son innocence et obtenir sa libération continue.

S.M.

Les conséquences dramatiques de l'austérité

28 % de chômage, près de 58 % pour les jeunes de 15 à 24 ans, des salaires en baisse de 30 à 35 %, payés en retard de plusieurs mois : voilà ce que vit la population grecque, avec toutes les privations que cela implique.

Une enquête réalisée fin 2013 par la Confédération des artisans et commerçants indiquait que près de 64 % des familles réduisaient leurs dépenses alimentaires.

Les services publics sont

dans un état lamentable, l'éducation, mais aussi la santé : le budget des hôpitaux grecs a diminué de 25 % et on estime à 800 000 le nombre de personnes privées de l'accès à la Sécurité sociale et aux soins. La mortalité infantile a augmenté ainsi que l'infection par le virus du sida, et on voit resurgir des maladies comme la malaria. Ce sont des ONG comme Médecins du monde ou des cliniques communautaires tenues par des médecins bénévoles

qui suppléent en urgence à la fermeture des centres de santé publics.

Suite à un arrêté ministériel, les retraites complémentaires du secteur privé devraient baisser de 10 % en 2014. Et le gouvernement attend seulement d'avoir passé la période des élections pour achever la mise en disponibilité, antichambre du licenciement, de 3 500 agents des collectivités locales.

• Guadeloupe

La pollution au chlordécone toujours présente

En Guadeloupe, du fait de la présence de l'insecticide chlordécone en quantités élevées dans la chair des poissons et des crustacés, plusieurs zones du littoral sont totalement ou partiellement interdites à la pêche. Début mars, la préfecture a publié un décret interdisant la pêche de quatre nouvelles espèces. Cela fait suite à de nombreux décrets qui, au fil des années, ont étendu les zones où la pêche est limitée et le nombre d'espèces qu'il ne faut plus pêcher.

Le chlordécone est un insecticide connu depuis des décennies pour ses effets nocifs sur l'homme : risques accrus de cancer de la prostate, troubles neurologiques, stérilité masculine, retard de développement chez les enfants exposés dans le ventre de leur mère... Aujourd'hui encore, certains effets nocifs continuent à être décelés, comme l'augmentation du risque de naissance prématurée, mise en évidence en janvier 2014.

Cet insecticide a été interdit dès 1976 aux États-Unis du fait de ses nuisances, mais les planteurs de Guadeloupe et de Martinique ont pu continuer à l'utiliser massivement dans leurs bananeraies jusqu'en 1993. Ce n'est qu'à cette date que l'État français l'a interdit aux Antilles françaises. Les terres agricoles ont ainsi été polluées massivement, mais aussi les nappes phréatiques et les zones

littorales voisines, du fait du lessivage des sols par les eaux de pluie.

Plus de vingt ans après son interdiction, cet insecticide est toujours présent en grandes quantités dans les sols et les eaux. Pour limiter les dégâts de ce poison non biodégradable, et qui va demeurer pendant des siècles, il a fallu traiter l'eau destinée à la consommation, interdire certaines cultures sur les sols pollués, certaines pêches dans les rivières et les zones côtières, voire même fermer certaines fermes agricoles. Les agriculteurs et les marins-pêcheurs qui ont eu à pâtir de cette pollution n'ont eu droit qu'à des indemnités réduites de la part de l'État français. Les gros planteurs, eux, n'ont jamais eu de comptes à rendre et continuent de faire des profits en toute impunité.

Valérie FONTAINE

• Désamiantage des HLM

Quel est le prix de la vie humaine ?



Trois millions de logements HLM comportent de l'amiante, a dénoncé l'Union sociale pour l'habitat. Dix millions de personnes sont donc quotidiennement exposées au risque mortel des fibres d'amiante. Cela concerne les HLM bâtis entre les années 1960 et 1990.

Les dangers de l'amiante étaient connus depuis des décennies, mais il fallut attendre 1997 pour que son emploi soit interdit. Pour les constructeurs, et surtout leurs donneurs d'ordres, l'important était de construire vite et à bon marché, et l'amiante revenait moins cher que d'autres matériaux présentant les mêmes caractéristiques d'isolation.

Une fois ce constat dressé, que va-t-il se passer? Rien, car le désamiantage, estimé à 50 000 euros par appartement, reviendrait trop cher. Les sociétés d'HLM ainsi que les collectivités locales attendent donc que les bâtiments soient suffisamment vieux et dégradés pour les détruire. De toute façon, il manque déjà au moins un million de logements sociaux pour répondre aux besoins de la population, et il serait impossible de reloger les familles si des travaux de désamiantage étaient entrepris à grande échelle.

La loi n'oblige pas non plus les propriétaires d'immeubles à effectuer ces travaux, sauf en cas d'exposition directe aux fibres d'amiante, causée avant tout par la dégradation des coffrages destinés à les confiner.

Mais les contrôles sont notoirement insuffisants, y compris dans les bâtiments publics comme les écoles ou les universités, comme l'a déploré la juge Bertella-Geffroy. Celle-ci se heurte depuis des années à la mauvaise volonté des pouvoirs publics quand il faudrait s'en prendre à tous ceux qui ont tiré profit de l'usage de l'amiante, à commencer par le groupe Eternit.

Le coût humain et social découlant de l'utilisation de l'amiante, lui, n'a pas été chiffré. Que des milliers de personnes soient atteintes d'asbestose, condamnées à terme, avec tous les frais liés aux soins que cela entraîne, ne compte pas pour les capitalistes qui sont aux commandes de l'économie.

Marianne LAMIRAL

• Nos lecteurs écrivent

Copropriété : les syndics s'engraissent

« Dans *Lutte Ouvrière* du 4 avril, vous titrez très justement à propos de la Loi Duflot, publiée au *Journal officiel* le 27 mars, « *La montagne a accouché d'une souris* ». L'article porte sur l'encadrement des loyers du secteur privé.

La loi Duflot, ou loi ALUR (Accès au logement et à un urbanisme rénové), concerne aussi les rapports entre les syndics professionnels qui administrent les copropriétés et les copropriétaires. Elle est censée permettre à ceux-ci de mieux contrôler la gestion financière de leur copropriété par leur syndic. La loi prévoit aussi que les honoraires supplémentaires, qui se rajoutent au forfait de base du contrat de syndic, soient mieux encadrés.

En effet les associations de consommateurs et les

associations de copropriétaires, comme l'ARC, ont depuis longtemps dénoncé des honoraires supplémentaires prohibitifs ou farfelus que s'octroient les syndics. Ainsi : l'envoi d'une lettre recommandée à 40 euros, des contrats qui à 88 % incluent des mentions illégales ou abusives concernant les honoraires pour le suivi de travaux, etc.

Mais beaucoup des dispositions de la loi renvoient à des décrets qui peut-être ne sortiront jamais ou bien qui, au final, risquent d'être largement édulcorés pour ne pas nuire aux gros syndics qui dominent le marché, comme Foncia, Nexity, Citya et Immo de France. Il faut s'attendre à ce que ces groupes fassent pression, dans les négociations

qu'ils mèneront avec les représentants du ministère, pour défendre leurs intérêts financiers en maintenant des prix trop élevés.

Sur l'une des mesures les plus importantes du projet de loi – l'obligation de l'ouverture d'un compte bancaire séparé pour chaque copropriété – les grands groupes de syndics ont déjà réussi à faire plier la ministre Cécile Duflot. Jusqu'à présent, la loi permettait au syndic de se soustraire à cette obligation en faisant voter en assemblée des copropriétaires une dispense d'ouverture d'un compte séparé, sous la menace d'une augmentation du prix du contrat pouvant aller jusqu'à 20 ou 30 % dans le cas contraire, ce qui est très dissuasif. Résultat, dans la très grande majorité

des copropriétés, l'argent des charges courantes et des travaux se trouve déposé sur un compte unique au nom du syndic, sur lequel transitent les fonds de toutes les copropriétés qu'il gère, ce qui peut représenter de très grosses sommes. Cela lui permet, en faisant fructifier cet argent, d'empocher avec les banques des bénéfices supplémentaires conséquents.

Le compte unique entraîne aussi une opacité des mouvements des fonds, qui empêche les conseillers syndicaux élus par les copropriétaires d'assurer complètement leur mission de contrôle de la gestion du syndic.

La ministre Cécile Duflot avait annoncé une révolution dans les rapports entre syndics et copropriétaires. Mais,

en définitive, elle a cédé à la pression des syndics et des banques puisque la loi fait porter l'obligation d'ouverture d'un compte séparé aux seules copropriétés de plus de quinze lots (autrement dit locaux principaux ou appartements), ce qui, selon le chiffre fourni par l'ARC, exclut de la loi près de 60 % des copropriétés!

Sous prétexte que la nouvelle réglementation leur coûterait cher, les syndics cherchent déjà à imposer une forte augmentation du prix de leur contrat de base. Et malheureusement, à n'en pas douter, ils continueront à trouver auprès du nouvel occupant du ministère une écoute attentive et complaisante!

Une lectrice de Clermont-Ferrand

• Auxiliaires de vie scolaire

Paroles, paroles, paroles.....

En août dernier, le gouvernement annonçait la fin de la précarité pour les auxiliaires de vie scolaire (AVS) qui assurent l'accompagnement des enfants handicapés dans les écoles et collèges.

Cela avait suscité un certain espoir chez les salariés concernés comme parmi les parents et leurs associations. Mais aujourd'hui, à trois mois de la fin de l'année scolaire, tous peuvent constater que cette annonce relevait davantage du coup médiatique que d'une réelle volonté de mettre fin à cette injustice. Seule une petite partie des AVS verront leur sort s'améliorer, comme ils sont venus le dénoncer le 2 avril en manifestant devant les rectorats.

Sur les 80 000 AVS, seulement 2 500 pourront bénéficier d'un contrat à durée indéterminée (CDI) à la prochaine

rentrée scolaire, la loi promulguée ayant multiplié les obstacles à l'obtention de ce statut. Tous ceux qui travaillent sous contrats aidés, soit les deux tiers des AVS, ont été d'emblée exclus du dispositif. Les autres, qui sont employés en contrats à durée déterminée (CDD), devront avoir atteint six ans d'exercice du métier pour prétendre avoir enfin un emploi stable. Encore celui-ci n'est-il même pas garanti pour tous, puisqu'ils devront de plus s'être engagés dans un dispositif de validation des acquis de l'expérience.

L'immense majorité des AVS devront donc continuer à exercer leur profession dans les conditions lamentables qui sont actuellement les leurs. Un temps partiel de 20h30 par semaine leur est imposé, pour un salaire mensuel de 600 euros. Ils n'ont aucune certitude sur le renouvellement de leur contrat,

ni aucune formation. Même la petite minorité qui pourra bénéficier d'un CDI devra d'ailleurs continuer à travailler à temps partiel pour un salaire dérisoire, exactement comme auparavant, et n'aura gagné dans l'affaire qu'une certaine stabilité de l'emploi.

Cette précarité et ce salaire qui ne permet pas de vivre ne pèsent pas seulement sur les AVS, mais empêchent aussi une prise en charge correcte des enfants handicapés. Celle-ci exigerait une stabilité de ceux qui doivent les aider à l'école et dont le rôle est indispensable. Mais la priorité décrétée pour la scolarisation des enfants handicapés, comme d'ailleurs celle dont est censée bénéficier toute l'Éducation nationale, n'est qu'un mot creux. Chacun peut le constater à chaque fois qu'il s'agit de passer des paroles aux actes.

Daniel MESCLA

• Droit au compte

La Société générale taxe les plus défavorisés

L'organisme d'État chargé de la régulation du secteur bancaire (ACPR, Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) a infligé un blâme et une amende de 2 millions d'euros à la Société générale pour infraction à la loi sur le « droit au compte ».

Théoriquement en effet, toute personne, quelle que soit sa situation financière, doit pouvoir ouvrir un compte dans une banque désignée par la Banque de France et bénéficier gratuitement des services bancaires de base : encaissement de chèques et virements, paiement par prélèvements, carte de paiement, etc.

L'ACPR relève d'abord la mauvaise volonté mise par la Société générale pour appliquer les décisions de la Banque de France. Entre le 1^{er} juillet 2010 et le 30 juin 2012, elle avait été désignée 6 534 fois par la Banque de France pour ouvrir un compte relevant du « droit au compte ». Seuls 1 257 comptes ont été effectivement ouverts, soit 19 % du nombre de désignations.

L'ACPR reproche ensuite à la Société générale d'avoir fait payer indument certaines prestations. Ainsi, sur 110 comptes contrôlés et concernés par une offre tarifée de base, la moitié relevaient du « droit au



Le siège de la Société générale.

compte » et n'auraient rien dû payer. Enfin, la Société générale n'a pas respecté les procédures pour clôturer ce type de compte, en particulier en ne mentionnant pas clairement le motif de la fermeture.

La Société générale n'est pas la seule banque à traîner les pieds pour ouvrir un compte aux plus défavorisés ou à leur faire payer des prestations indues. En juillet 2013, LCL

(ex-Crédit lyonnais, désormais filiale du Crédit agricole) avait été sanctionné de la même manière par l'ACPR pour avoir soutiré au total un million d'euros de commissions à des bénéficiaires du « droit au compte ». Bien d'autres cas pourraient sans doute être dévoilés, si le contrôle pouvait aller au-delà de celui qu'exercent les mille agents de l'ACPR.

Valérie FONTAINE

• Hôpitaux

Malades de la voracité des banques



La Cour des comptes a publié un rapport alarmant sur l'endettement des hôpitaux, qui a triplé, dit-elle, en l'espace de dix ans, la dette atteignant 30 milliards d'euros pour l'ensemble des hôpitaux du pays. Celle de l'hôpital de Chalon-sur-Saône, une des plus importantes, équivaldrait à 130 % de ses ressources annuelles.

Ce rapport a sans doute comme objectif de préparer l'opinion à de nouvelles mesures concernant le budget de la Sécurité sociale. Cela étant, il est permis de se demander pourquoi les hôpitaux ont dû emprunter aux banques, alors que la santé est censée être un service public.

La bourgeoisie cherche, et plus encore avec la crise, à récupérer à son profit une part croissante de l'argent dépensé pour la santé publique.

Les budgets des hôpitaux et de la santé devraient augmenter en fonction des progrès médicaux, et donc de l'apparition de matériel plus performant et plus coûteux, ainsi que pour permettre l'augmentation des salaires du personnel. Mais les gouvernements successifs n'ont eu de cesse d'imposer des restrictions budgétaires toujours plus drastiques. La conséquence est que les crédits se retrouvent en deçà des dépenses réelles des hôpitaux, certaines étant incompressibles.

L'endettement des hôpitaux trouve son origine dans la mise en place en 2003 d'un plan dit de « soutien à l'investissement immobilier », qui programait d'importants travaux de modernisation, le plan Hôpital 2007. Faute de crédits des pouvoirs publics, et sous leur pression, les hôpitaux ont dû s'adresser aux banques. Alors que leur endettement, globalement, représentait au plus 10 % de leurs investissements avant 2003, en 2008-2009 il en représentait jusqu'à 50 %.

La loi Bachelot de 2009 a

prolongé et encore aggravé cette situation. En modifiant la comptabilité de l'hôpital avec la « tarification à l'activité », afin de rendre chaque établissement autonome sur le plan financier, elle a fait exploser les déficits de nombreux hôpitaux. Mais elle a aussi mis en place les partenariats public-privé qui ont permis au secteur privé d'utiliser, pour son propre compte, les locaux et le matériel publics, ce qui augmente les dépenses de l'hôpital public sans rentrées correspondantes. Cette loi a abouti à livrer l'hôpital public aux requins de la finance, qui ont prêté aux hôpitaux en difficulté, avec souvent des taux d'intérêt fluctuants au gré de la spéculation. L'État intervient d'ailleurs comme garant, quand certaines banques rechignent à continuer à financer des hôpitaux trop endettés et donc mal notés par les banquiers.

Le PS au pouvoir n'a pas cherché à mettre fin à cette situation. La ministre de la Santé de Hollande, Marisol Touraine, a certes dénoncé la loi Bachelot lors de sa prise de fonction. Mais elle a transmis aux hôpitaux des objectifs d'économies supplémentaires à réaliser, contribuant à aggraver la situation.

Ainsi, la responsabilité de l'endettement croissant des hôpitaux ne vient pas tant de la gestion des dirigeants hospitaliers, même quand ils peuvent, ici ou là, y avoir leur part : elle découle de toute la politique des gouvernements successifs.

Stéphane FORT

• Chômage des jeunes à la hausse

Une jeunesse entre chômage et sous-emploi

Selon le Centre d'études et de recherche sur les qualifications (Cereq), l'emploi des jeunes de moins de 25 ans continue de se dégrader. En 2013, 22 % des 700 000 jeunes sortis de la scolarité en 2010 n'avaient toujours pas trouvé d'emploi.

Les diplômés professionnels (CAP et BEP) n'offrent plus les débouchés du passé, notamment parce que les jeunes qui en disposent sont concurrencés par les bacheliers professionnels et technologiques qui ne trouvent que des emplois en dessous de leur qualification. En conséquence, 32 % des jeunes de la génération de 2010 se

retrouvent sans emploi. C'est deux fois plus que ceux de 2004.

Et pourtant, la génération de 2010 était la plus diplômée qui se soit jamais présentée sur le marché du travail. Mais ce dernier était frappé par la crise financière de 2008, puis par celle de la dette souveraine de 2010. Or, en cas de crise, les débutants, en tête les moins

diplômés, ont peu de chances d'être embauchés. La crise a aussi réduit le recours à l'intérim, supprimant une passerelle vers l'emploi pour les moins diplômés et, a fortiori, pour ceux ayant abandonné l'école sans diplôme. Enfin, dans la période 2010-2013, il y a eu très peu d'emplois aidés. En conséquence, 12 % des jeunes de cette génération n'ont quasiment pas travaillé pendant ces trois années.

Comme on peut considérer qu'un verre est à moitié vide ou à moitié plein,

les chercheurs du Cereq se consolent en soulignant que les deux tiers des jeunes trouvent quand même le chemin de l'emploi, mais ça ne consolera pas ceux qui restent sur la touche.

La seule bonne nouvelle, dans cette situation de plus en plus dégradée, est que les jeunes femmes trouvent le chemin de l'emploi avant leurs collègues masculins. Mais ce n'est pas parce que le machisme des employeurs a disparu. C'est que les jeunes femmes sont souvent plus diplômées que les

jeunes hommes, mais également embauchées en dessous de leur qualification. Et, si elles conservent leur emploi, elle subissent alors la discrimination qui pèse sur les femmes : elles sont moins souvent que les hommes embauchées en CDI et touchent des salaires inférieurs.

C'est dire que la jeunesse ne manque pas de raisons de se révolter contre une société qui ne respecte que les riches et les notables, et qui rejette tous les autres.

Jacques FONTENOY

• Il y a soixante-dix ans

21 avril 1944, le droit de vote reconnu aux femmes

Le 21 avril 1944, une ordonnance signée par de Gaulle, à la tête du Gouvernement provisoire siégeant à Alger, accordait le droit de vote aux femmes. C'était encore la guerre, et les premières élections auxquelles les femmes participèrent furent les municipales du 29 avril 1945. La France fut ainsi l'un des derniers pays en Europe à leur accorder ce droit. Jusqu'à cette date, à l'instar des mineurs, des fous et des criminels, la loi ne reconnaissait pas aux femmes le droit d'avoir une opinion politique et de l'exprimer dans les urnes.

De Gaulle s'était placé à la tête du gouvernement, qui comptait sur le Parti communiste stalinien pour peser sur la classe ouvrière, afin d'éviter à la sortie de la guerre tout mouvement révolutionnaire analogue à ceux qui avaient marqué la fin de la Première Guerre mondiale. Ce fut pourtant ce général réactionnaire qui put se permettre d'accorder aux femmes un droit que l'ensemble des partis politiques leur refusaient. Même en 1936, le gouvernement socialiste du Front populaire n'avait pas osé présenter un texte de loi allant dans ce sens, bien que cette revendication ait figuré dans le programme de la SFIO depuis 1906. Seul le PC, à l'époque où il n'était pas encore gangrené par le stalinisme, avait profité d'un vide dans les textes pour présenter et faire élire des femmes aux élections municipales de 1925. Celles-ci ne



Les femmes votent pour la première fois le 29 avril 1945.

siégèrent que le temps pour le pouvoir en place de rectifier l'article de loi ayant permis ce sacrilège, rejetant les femmes à la place que la majorité des hommes politiques leur attribuait : celle d'épouses et de mères soumises à leur mari.

Les femmes, d'éternelles mineures ?

Des socialistes à la droite la plus réactionnaire en passant par les radicaux, les politiciens brandissaient chacun leurs arguments pour dénier le droit de vote aux femmes. Les plus modérés, ou les plus hypocrites, affirmaient qu'il ne ferait que multiplier les bulletins de vote par deux, sans rien changer à la répartition des sièges entre les partis, les femmes votant bien évidemment comme leur mari... D'autres, essentiellement

au sein du Parti radical, leur refusaient ce droit au nom de la défense de la laïcité : les femmes étant, c'est bien connu, sous l'influence de l'Église, elles allaient certainement être aveuglées et voter pour la droite cléricale et réactionnaire !

Mais la plupart se retrouvaient d'accord sur le fait qu'elles n'avaient pas les capacités intellectuelles nécessaires pour gérer les affaires publiques. Cet extrait de la thèse d'un député radical de l'Aisne, datant de 1884, est significatif de leur état d'esprit : « *La femme oublierait ses devoirs de mère et d'épouse, si elle abandonnait le foyer pour courir à la tribune. Elle n'y apporterait pas d'ailleurs la modération de langage et la netteté des conceptions qui sont indispensables dans les usages parlementaires. [...] On a donc parfaitement raison d'exclure de la vie politique les femmes et les personnes qui, par*

leur peu de maturité d'esprit, ne peuvent prendre une part intelligente à la conduite des affaires publiques. »

L'égalité politique reste toujours à conquérir

Depuis cette époque, les mentalités ont certes évolué et nul ne remet en cause, y compris parmi les plus réactionnaires, le droit des femmes d'exprimer leurs opinions politiques. Mais il fallut quand même attendre trente ans pour qu'une femme, notre camarade Arlette Laguiller, ose pour la première fois « *se présenter comme candidate à la présidence de cette République d'hommes* », ainsi qu'elle le disait dans son discours télévisé du 20 avril 1974. Et, malgré la loi votée en juin 2000 imposant

la parité entre hommes et femmes aux élections municipales et législatives, elles ne sont toujours qu'une minorité d'élues. Ceux que l'on appelle les « grands » partis, comme l'UMP et le PS, préfèrent la sanction financière au fait de présenter un nombre équivalent de femmes et d'hommes aux élections législatives. Ainsi, l'UMP a vu en 2002 sa dotation de l'État diminuée de plus de 4 millions d'euros parce qu'il ne respectait pas la parité aux élections législatives.

Quand elles sont candidates aux élections législatives ou têtes de liste aux municipales, les femmes le sont très souvent dans des circonscriptions ou des communes que le parti qui les présente estime perdues pour lui, ce qui fait que, au Parlement, elles restent toujours minoritaires. En 2012, avec 155 députées, elles atteignaient le nombre record de 26,86 % à l'Assemblée nationale ; au Sénat, elles ne sont que 22,1 % d'élues. Aux élections municipales de mars dernier, elles n'étaient que 17 % en tête de liste au premier tour dans les villes de plus de 1 000 habitants et, sur les 41 villes comptant plus de 100 000 habitants, seules six femmes ont été élues maires.

Dans une société d'exploitation où l'inégalité est la règle, les inégalités sociales pèsent particulièrement sur les femmes. Mais même la simple égalité dans l'exercice des droits politiques et l'accès aux fonctions électives dans le cadre de cette société est encore un combat à mener.

Marianne LAMIRAL

• Peugeot – Poissy (Yvelines)

Les travailleurs répondent à la provocation de PSA

Mercredi 16 avril, 160 travailleurs de tous les secteurs de l'usine de Peugeot Poissy ont débrayé pendant une heure. Cela fait suite à une série de débrayages, dans différents secteurs, qui marquent une montée du mécontentement. Les sujets ne manquent pas : blocage des salaires, conditions de travail qui s'aggravent, heures supplémentaires et samedis travaillés imposés, suppressions d'emplois programmées avec le passage à une seule ligne de production au lieu de deux aujourd'hui.

De plus, les travailleurs ont reçu le montant de la participation : il est compris entre 20 euros maximum et quelques euros, voire même 40 centimes dans le cas de nouveaux embauchés de certaines usines. À Poissy, cela a été pris comme une véritable provocation. 160 travailleurs se sont rassemblés à l'atelier du Montage, contents de se retrouver si nombreux. Dans une ambiance chaleureuse et déterminée, ils sont montés dans les bureaux de la direction pour faire entendre leur colère. Curieusement, les bureaux étaient vides. La direction, aux abonnés absents, n'a pas eu le courage de s'expliquer devant

les grévistes. Pour que le message soit clair, les grévistes ont transformé leurs feuilles de participation en confettis et les ont lancés depuis le balcon dans le hall d'apparat des bureaux de la

direction. Une façon de « participer »... à la décoration !

Pour certains travailleurs, c'était leur premier débrayage. La présence d'anciens ouvriers de l'usine d'Aulnay était aussi visible. Ceux-ci, déjà échaudés par les mensonges de la direction pendant la fermeture de leur usine, voient avec colère la direction poursuivre ses mauvais coups à Poissy.

Dans les autres usines de PSA, l'écœurement à l'annonce du montant de la participation était le même. À Saint-Ouen et

Valenciennes, les travailleurs ont proposé de verser ce montant aux Restaurants du cœur, certains disant : « *Si cela continue, c'est nous qui finirons là-bas.* »

En tout cas, ce débrayage réussi a fait plaisir à tous les participants. Tout le monde a bien compris que c'est en multipliant les actions, en étant de plus en plus nombreux, que les travailleurs réussiront à créer un rapport de force et à faire reculer la direction de PSA.

Correspondant LO



• Travailleurs détachés ou travailleurs français, Tous attachés par les exigences du patronat

C'est en 1996 qu'une directive européenne, la « directive Bolkestein », a ouvert la possibilité pour les patrons de faire appel aux travailleurs dits « détachés ». Il est alors devenu possible pour les patrons européens de payer moins cher des travailleurs étrangers, par le biais d'entreprises présentes dans les pays d'origine. En effet, s'il leur est imposé d'appliquer le salaire minimum en vigueur dans le pays d'accueil, quand il existe, les patrons doivent payer les cotisations sociales dans le

pays d'origine du travailleur, bien souvent inférieures.

Cette directive sert les intérêts des grandes entreprises du bâtiment, de l'industrie ou de l'agroalimentaire, qui sont les principales utilisatrices de ces travailleurs détachés. Leur nombre est estimé à 1,5 million aujourd'hui en Europe, dont environ 200 000 en France.

Cette situation sert de prétexte à des démagogues d'extrême droite, voire de gauche, pour s'en prendre à ces travailleurs et les présenter comme

les responsables du chômage et des bas salaires. Mais les grands patrons, qui recourent à tous les moyens pour pressurer la classe ouvrière et tirer les salaires vers le bas, sont les vrais responsables de l'aggravation de l'exploitation que tous les travailleurs en Europe connaissent. Ce sont eux qui dictent leurs volontés aux gouvernements comme aux institutions européennes, les uns ne valant pas mieux que les autres.

Faire des travailleurs détachés les boucs émissaires de

cette situation est un piège, qui ne peut que favoriser la division entre travailleurs et donc les affaiblir collectivement. Bien des militants le comprennent et opposent, à cette mise en concurrence de tous les ouvriers, l'exigence de l'égalité des salaires et des conditions d'emploi de tous, qu'ils soient originaires ou non du pays.

Face aux attaques du patronat, l'unité du monde du travail dans la défense de ses exigences vitales est irremplaçable.

Marion AJAR

• Dunkerque

Sur le chantier du Terminal méthanier

Sur le chantier du terminal méthanier de Dunkerque, la société LNG DK, qui a comme actionnaires EDF (65 %), Fluxys (25 %) et Total (10 %), emploie par l'intermédiaire de sociétés sous-traitantes 1 540 travailleurs dont plus de la moitié sont des travailleurs détachés, venant du Portugal, d'Italie, d'Espagne, de Roumanie.

LNG a ainsi obtenu un contrat avec un devis inférieur

de 56 % à la proposition de départ. Cela bien sûr en employant des travailleurs au salaire inférieur au salaire minimum français, avec des horaires à rallonge et des conditions de travail particulièrement dures.

En décembre et janvier derniers, l'union locale CGT de Dunkerque a effectué plusieurs diffusions de tracts à l'entrée du chantier. Lors de la dernière diffusion, le

10 janvier, la direction de LNG, prévenue, avait demandé à bon nombre de travailleurs détachés de ne pas venir ce matin-là et le directeur était lui-même présent pour empêcher le contact entre les travailleurs, les militants et les journalistes.

Les conditions d'emploi, de salaire et de logement des travailleurs détachés sont inacceptables, et la CGT dénonce avec raison les pratiques

scandaleuses qui mettent en concurrence les salariés, pour faire baisser le coût du travail.

Une règle doit s'imposer : l'égalité de traitement entre les salariés, quels que soient leur origine et leur statut. Et les militants syndicaux doivent pouvoir circuler librement sur les lieux de vie tels que vestiaires et réfectoires, et sur les lieux de travail.

Correspondant LO

• Sanofi Vitry-sur-Seine Condamné à payer !

En 2013, trois salariés de Sanofi avaient fait reconnaître par le tribunal des Prudhommes l'utilisation abusive de CDD par l'employeur. Un salarié, encore en CDD au moment du jugement, est aujourd'hui reclassé. Les deux autres, qui n'étaient plus à l'effectif, avaient obtenu 80 000 euros d'indemnités, dont 50 000 au titre de préjudice subi. Mais la direction de Sanofi avait fait appel de ce jugement et saisi le tribunal des référés afin de ne pas verser à chacun les 50 000 euros tant que le jugement en appel n'était pas prononcé.

Le 9 avril, le tribunal des référés a renvoyé ce jugement à 2016, tout en exigeant de la direction de Sanofi le versement immédiat des indemnités aux salariés.

Sanofi, qui engrange chaque année des milliards de bénéfices, multiplie les restructurations et fermetures de sites, supprimant des milliers d'emplois. La précarité est grande sur tous les sites et lui sert de variable d'ajustement pour restructurer, tout en continuant à produire, au mépris des conditions de travail et de vie des salariés. Certains ont ainsi été employés en CDD jusqu'à cinq ou sept ans sur différents sites, avec plusieurs années sur le même poste.

Sanofi, se croyant au-dessus des lois, s'assoit sur le peu de droits imposés par le Code du travail. Ce rappel à l'ordre du tribunal, petite victoire juridique, est un encouragement pour 70 autres salariés ex-CDD de Sanofi. Ceux-ci ont attaqué aux Prudhommes, pour certains il y a bientôt trois ans, pour les mêmes motifs, et l'audience se tiendra le 16 juillet. Récemment, à Rouen, 27 salariés précaires du site de Pasteur Val-de-Reuil ont ainsi été requalifiés en CDI par les Prudhommes. Sanofi use et abuse de la précarité, et c'est la moindre des choses qu'il soit condamné à payer.

Correspondant LO

• Seita-Imperial Tobacco

Non aux licenciements !



Marc Roger - Ouest France

Le 15 avril, en apprenant le projet de fermeture de leur usine Seita, à Carquefou près de Nantes, les 330 travailleurs se sont mis en grève, bloquant la production de ce site capable de fabriquer 12 milliards de cigarettes par an.

À l'usine de Riom, dans le Puy-de-Dôme, le personnel a été très choqué de cette mesure et, par solidarité, il y a eu des arrêts de travail dans les trois équipes. C'est que tous craignent d'autres suppressions de postes et des licenciements dans un avenir proche. Personne n'a oublié les dégâts du dernier plan social, il y a à peine cinq ans. L'effectif a alors été diminué de moitié, pour tomber à 235 actuellement. De ce site sortent huit milliards de cigarettes par an, soit 35 millions par jour ou 10 000 par minute!

Ces arrêts de travail sont aussi pour protester contre la fermeture de plusieurs autres sites Seita, laquelle est devenue une filiale d'Imperial Tobacco, un des plus grands trusts mondiaux du tabac.

Selon les dirigeants de ce groupe, la raison serait que la consommation de cigarettes aurait diminué en France, suite notamment à la hausse du prix des paquets de cigarettes. Or cela est largement compensé par l'augmentation de la consommation mondiale. D'où les profits énormes d'Imperial Tobacco, ainsi que de ses concurrents : 3,85 milliards d'euros en quatre ans, dont plus d'un milliard l'an dernier.

Mais la voracité des actionnaires n'a pas de limites. Ils voudraient réaliser 365 millions d'économies par an en diminuant encore les emplois. C'est ce qu'ils appellent « *sauvegarder la compétitivité* ». Alors, les fermetures de sites se succèdent, à Strasbourg et à Lille, où une partie du personnel, pour éviter

le chômage, a dû partir à Nantes.

En ce moment, en plus de Carquefou, c'est le centre de recherche de Bergerac en Dordogne, avec une trentaine d'emplois, qui va fermer. À Fleury-Aubrais dans le Loiret et au siège parisien, des suppressions de postes sont également programmées. Un tel plan de restructuration va entraîner la suppression de 366 emplois sur 1 150 en France, soit pratiquement un sur trois. Il faudrait compléter la liste avec Nottingham, dans la banlieue de Londres, où plus de 500 travailleurs vont être licenciés dans les semaines qui viennent, et ce site fermera lui aussi. Ce qui fait dire à des travailleurs de Carquefou : « *On ne vaut pas plus cher que ce que l'on fabrique, des clopinettes.* »

C'est d'abord sous la forme d'une rumeur que la CGT a annoncé une partie de ce qui se tramait. Puis, la veille de la tenue officielle du comité central d'entreprise, des journalistes

l'ont publié, sûrs de leur source d'information. C'est cela aussi qui a choqué les travailleurs, au vu du mépris des patrons envers eux, les premiers concernés mais les derniers informés.

D'après les estimations syndicales, le chiffre d'affaires à Riom serait d'environ 750 000 euros par jour. Les frais (transport du tabac, entretien des machines) sont de l'ordre de 180 000 euros. Pour s'occuper d'une seule machine – il y en a douze à Riom – il faut trois ouvriers, dont le salaire quotidien est d'environ 600 euros pour les trois. Ainsi on peut mesurer les bénéfices considérables récupérés par Imperial Tobacco. Mais ce que l'État empoche par les taxes est aussi une véritable manne. Cette priorité-là passe bien avant les campagnes anti-tabac censées protéger la santé publique.

Ainsi le marché du tabac est en bonne santé, même si celui-ci détruit la santé des fumeurs. Si les travailleurs ne tiennent nullement à encourager le tabagisme, en revanche ils tiennent à avoir un emploi et un salaire, et ils en ont assez de subir les mesures désastreuses dues à la rapacité des patrons et des actionnaires.

La riposte se prépare, avec un projet de manifestation, à Nantes ou à Paris, qui regrouperait le personnel des différents sites. Cela pour exiger du gouvernement une loi qui interdise à toutes les entreprises réalisant des bénéfices de supprimer des emplois.

Correspondant LO

• Travailleurs pauvres

Les bas salaires ne permettent même pas de se loger

Contrairement aux préjugés antipauvres, l'immense majorité des personnes qui vivent à la rue ou dans un centre d'hébergement d'urgence sont ou ont été des travailleurs.

Une étude de l'Insee montre que 90 % des 66 300 SDF recensés ont travaillé au cours de leur vie, mais aussi qu'un quart travaillent actuellement, avant tout dans le bâtiment ou la restauration pour les hommes et dans les services pour les femmes. Cependant ils ne touchent pas assez pour pouvoir se loger. Parmi eux, 60 % gagnent moins de 900 euros par mois et « *la majorité ont un emploi sous contrat précaire, voire sans contrat de travail du tout pour 22 % d'entre eux. Tout concourt à ce qu'ils ne trouvent pas de toit* », explique l'Insee. Par contre leurs patrons, eux, font des bénéfices en maintenant ces salariés dans

la pauvreté.

Loin des clichés répandus sur les « assistés », 40 % des travailleurs SDF sont à la recherche d'un emploi. Mais leurs difficultés sont nombreuses dans un pays qui compte cinq millions de chômeurs. Un tiers sont en mauvaise santé, d'autres ne savent pas lire ou écrire. Les dépenses de transport ou de communication (téléphone, Internet) sont un obstacle, ne serait-ce que pour se rendre à un entretien d'embauche. Un quart des SDF à la recherche d'un emploi mentionnent le manque de vêtement convenable pour aller voir un employeur.

Pour espérer seulement pouvoir vivre comme de simples travailleurs, les plus démunis n'ont que des obstacles à surmonter, dans une société inhumaine qui ne fait de cadeaux qu'aux plus riches.

Lucien DÉTROIT



Pourra-t-il continuer à payer son loyer?

• Groupe Trèves

Licenciés... et condamnés à rembourser

Le groupe Trèves, sous-traitant automobile comptant 7 000 salariés dans le monde, réclame le remboursement de dommages et intérêts à 86 anciens ouvriers qu'il a licenciés en 2010. Les sommes exigées atteignent entre 2 000 et 5 000 euros, alors que la plupart des ouvriers licenciés n'ont pas retrouvé de travail et doivent se contenter de moins de 500 euros d'allocations par mois. Pour leur extorquer cet argent, la direction du groupe envoie des huissiers. Elle a même osé réclamer le remboursement à la fille d'une personne décédée!

Ces dommages et intérêts pour préjudice moral avaient été obtenus lors d'un premier jugement des Prud'hommes, en 2010, après une longue lutte des salariés que ce groupe jetait à la porte. Si ces sommes étaient une compensation bien insuffisante par rapport à ce que signifie la perte d'un emploi, elles s'expliquaient par le fait que le groupe Trèves était en bonne santé et ne fermait leur usine, à Aÿ, que pour diminuer au maximum la fabrication en France, délocaliser dans des pays à plus bas salaires, et offrir ainsi à ses clients de l'industrie automobile des équipements à plus bas coût. Ces dommages et intérêts étaient d'autant plus légitimes que le groupe avait touché 55 millions d'aides publiques six mois avant l'annonce de la fermeture.

Le jugement des Prud'hommes avait été confirmé en appel en 2011, mais la direction de Trèves n'en était pas restée là et s'était pourvue en cassation. En mars 2013, la Cour de cassation avait partiellement annulé la décision des Prud'hommes. Tout en reconnaissant que le groupe était en faute en procédant à la fermeture de l'usine d'Aÿ, elle avait demandé le remboursement des sommes perçues au titre de dommages et intérêts. Une décision de justice particulièrement injuste.

Valérie FONTAINE

• Chômage

Ce que les statistiques ne disent pas

Dans la vraie-fausse confiance de Hollande affirmant n'avoir « aucune raison d'être candidat » à un second mandat si le chômage ne baissait pas d'ici 2017, on peut au moins entendre un aveu. Le chômage s'aggrave, touchant désormais une part massive des salariés, en réalité bien au-delà de ce que les statistiques retiennent.

En l'absence de mesures pour empêcher les patrons de licencier et les contraindre à embaucher, en refusant la création de nombreux emplois publics, les responsables politiques laissent la situation des travailleurs se dégrader. Certains vont jusqu'à accuser les instituts de statistiques de présenter des chiffres tendancieux. Selon eux, les mauvais résultats seraient dus à des défauts d'actualisation, beaucoup de chômeurs omettant de signaler leur retour à l'emploi.

La réalité est à l'exact opposé. Seulement une part infime des chômeurs, moins de 4 %, retrouvent un emploi d'un mois sur l'autre, bien moins que ceux qui perdent le leur. Et dans les deux tiers des cas, c'est un travail précaire, et de plus en plus souvent à temps partiel. Chaque mois, des centaines de milliers de chômeurs disparaissent des listes de Pôle emploi, mais ils sont remplacés par encore plus d'autres. Seule une minorité

retrouve un travail alors que les autres, près de 60 %, ne font que sortir des statistiques tout en restant au chômage: ils ont commencé une formation, qui souvent ne débouche sur rien, ou bien ils ont été radiés des listes, par erreur ou parce qu'ils n'avaient pas répondu à un mail de leur conseiller.

De plus en plus nombreux aussi sont les travailleurs qui renoncent tout simplement à faire les démarches pour rester sur les listes de Pôle emploi, parce qu'ils n'ont droit à aucune allocation et que les annonces proposées sont si peu nombreuses qu'ils préfèrent chercher du travail par d'autres moyens.

On ne sait pas si, au bout du compte, par des manipulations ou par la présentation torde des statistiques, Hollande pourra affirmer que la courbe du chômage s'est inversée. Mais la réalité du chômage, elle, n'en a pas fini de ronger la société.

Gilles BOTI

• Palais de la Découverte – Paris

De petites économies pour de gros dégâts

Créé dans le but de faire connaître au grand public, de manière ludique, les avancées et les fondements de la recherche scientifique, le Palais de la Découverte reste l'un des principaux établissements de vulgarisation scientifique en France. Il accueille 500 000 visiteurs par an, dont plus de 120 000 scolaires. La vulgarisation passe essentiellement par la présentation d'exposés et d'expériences spectaculaires, une soixantaine par jour, et par le contact privilégié que les médiateurs entretiennent avec le public, ce qui fait la spécificité et la richesse de cet établissement depuis sa création en 1937.

Comme dans bien des services publics, le remplacement du personnel titulaire partant à la retraite n'y est plus assuré. Mais en outre, depuis janvier, la direction a décidé de ne plus embaucher de médiateurs renforts, des étudiants recrutés en intérim pour assurer les exposés en période d'affluence, essentiellement le week-end et pendant les vacances scolaires. C'est une véritable saignée pour le Palais, car durant les week-ends, la moitié des exposés étaient assurées par ce système. Ceux-ci permettaient aussi, au passage, de former ces étudiants

à l'activité de vulgarisation et à la prise de parole en public.

Cette politique est orchestrée par le gouvernement socialiste sous la direction de l'ancienne ministre de la Recherche du gouvernement Raffarin, Claudie Haigneré. La fusion du Palais de la Découverte avec la Cité des Sciences et de l'Industrie, et la création en 2010 d'Universcience, ont été un moment de cette dégradation. De nouvelles économies, qui ne représentent pourtant que 0,2 % du budget de fonctionnement d'Universcience, ont à leur tour été révélatrices des priorités gouvernementales

qui imposent l'austérité à tous les services publics, dont les services culturels.

Cette attaque préfigure aussi ce qui se prépare dans le cadre de la rénovation du Grand Palais qui héberge actuellement le Palais de la Découverte. Des travaux pharaoniques sont prévus pour une durée de sept à douze ans et un coût estimé à 400 millions d'euros. Ils devraient entraîner la suppression de tous les services techniques du Palais (menuiserie, plâtrerie, mécanique...) ainsi que de la documentation qui regroupent à eux seuls les deux tiers des 240 salariés du Palais.

À l'époque de la fusion en 2010, la mobilisation du personnel, des scientifiques et du public avait permis d'éviter le pire. Le personnel du Palais qui s'est mis en grève en février est, cette fois encore, bien décidé à ne pas se laisser faire.

Correspondant LO

Travailleurs en lutte

• Le Creuset Fresnoy-le-Grand (Aisne)

Salaires à revoir

Mardi 15 avril, 500 travailleurs de l'usine Le Creuset de Fresnoy-le-Grand, dans l'Aisne, qui compte 600 ouvriers, ont débrayé pour obtenir des augmentations de salaires supérieures à celles que la direction proposait lors des négociations salariales annuelles.

Le Creuset fait partie d'un groupe florissant qui se diversifie. Son produit phare, la fameuse cocotte en fonte émaillée dont il est le premier producteur, est exporté dans le monde entier et présenté depuis le mois de janvier dans une boutique à Paris, à côté d'autres marques de luxe, rue de Rennes. Un des responsables du réseau boutiques France-Benelux, lors de l'inauguration, s'extasiait

de « l'apothéose qui valide leur travail ».

Les cocottes sont peut-être au sommet de leur gloire mais les travailleurs qui les fabriquent, eux, ont du mal à joindre les deux bouts. Comme le développement même de l'entreprise est la preuve qu'elle rapporte de l'argent, cela rend bien difficile au patron de prétendre qu'une augmentation des salaires n'est pas possible!

Le directeur des ressources humaines s'est défendu en s'appuyant sur le fait que l'entreprise embauchait régulièrement, comme si cela pouvait justifier les bas salaires et la faiblesse de l'augmentation des salaires qu'il proposait. Mais face à la résistance des travailleurs, la direction a dû revoir ses propositions à la hausse, accepter une revalorisation des coefficients les plus bas et une augmentation de la prise en charge de la mutuelle.

La colère (des travailleurs) est souvent bonne conseillère.

• SGM Magyar Arc-les-Gray (Haute-Saône)

Le groupe doit payer!

Les deux tiers des ouvriers de l'usine SGM Magyar, à Arc-les-Gray, ont fait deux jours de grève, les 15 et 16 avril, pour réclamer une augmentation de salaire de 3%. Cette usine, qui fabrique des citernes de camions, n'a connu aucun ralentissement de ses commandes ces dernières années. L'entreprise fait partie d'un groupe présent dans le Pôle nucléaire de Bourgogne et, à ce titre, reçoit des subventions. La maison-mère et ses filiales tournent à plein régime.

Les ouvriers de Gray refusent l'augmentation misérable annoncée par la direction. Même s'ils n'ont pas obtenu tout ce qu'ils réclamaient, ils ont dit haut et fort qu'il faut des augmentations de salaire.

• Vistéon – Rougegoutte (Territoire de Belfort)

Ras le bol des salaires à la traîne

Un débrayage a eu lieu mardi 15 avril à l'usine Vistéon de Rougegoutte, suivi par une très large majorité des ouvriers de production. Des mouvements semblables avaient déjà eu lieu ces dernières semaines dans toutes les usines du groupe. Les ouvriers manifestaient leur colère contre la direction qui n'accorde, lors des NAO (Négociations annuelles obligatoires), qu'une augmentation de salaire de 1,1 %, soit 13 euros pour les bas salaires, après une année précédente à 0%. Dans le même temps, ils venaient d'apprendre qu'une prime de 2,7 millions d'euros avait été accordée pour les hauts cadres de la direction...

• La Poste – Marseille (4^e arrondissement)

Les facteurs en ont ras la sacoche

Après avoir supprimé 17 tournées de facteurs sur les 50 existant en 2010 dans le 4^e arrondissement de Marseille, la direction se prépare à en supprimer encore sept. Cela représente en quelques années une réduction d'effectifs de près de la moitié alors que le trafic, lui, a augmenté de 5%.

Les facteurs du 4^e ont dit stop et se sont mis en grève dès le jeudi 17 avril. Ils sont soutenus par un collectif d'usagers qui, lui aussi, s'est intitulé STOP 4 (Sauver les Tournées Postales du 4). Celui-ci essaie de demander aux différentes directions de La Poste d'arrêter ce gâchis. De leur côté, les grévistes se sont aussi adressés à leurs collègues de Marseille 3.

• Jacques Servier
l'homme du Mediator

Un grand patron protégé par l'État

Jacques Servier est mort. Depuis plus de soixante ans, il dirigeait le laboratoire qu'il avait créé en 1953 et auquel il avait donné son nom. Son laboratoire avait fait de cet homme une des grandes fortunes de France, grâce à la commercialisation de médicaments. Parmi ceux-ci il y avait le Mediator, dont Servier a sciemment caché la véritable nature et qu'il a continué à vendre, même après qu'on a su qu'il pouvait dans certains cas être un poison.

Certes en 1976, quand le Mediator a été mis sur le marché, on ne connaissait pas ses effets nocifs, mais déjà Servier savait que son médicament, sur lequel il espérait toucher le gros lot, était apparenté aux amphétamines. Sauf qu'à la fin des années 1990, quand les médicaments de cette classe chimique ont été retirés du marché parce qu'on commençait à mettre en évidence leurs potentiels effets nocifs, Servier a tout fait pour cacher la nature du Mediator. Même après les premiers signalements de graves effets cardiaques, il a continué à être produit, vendu et... remboursé à 65% par la Sécurité sociale! Et ceci jusqu'en novembre 2009, où il a enfin été interdit grâce notamment au combat du docteur Irène Frachon, la pneumologue de l'hôpital de Brest qui a eu le courage de s'attaquer à Servier et n'a pas lâché le morceau.

Ils sont nombreux, ceux qui soulignent, pour expliquer l'origine de ce qu'ils nomment le « scandale du Mediator », la personnalité et le caractère de Jacques Servier. Certes, le personnage est peu ragoûtant par son cynisme, ses mensonges et son mépris, mais c'est oublier qu'il a bénéficié pendant toute sa carrière de la complicité des autorités administratives et de l'État.

S'il est un point que ce scandale met en évidence, ce sont les liens qui unissent le milieu des affaires et celui des politiciens censés les contrôler. Servier n'a pu continuer à vendre son médicament sans le concours de ceux

qui, de l'Assemblée au Sénat en passant par l'Agence du médicament, se sont laissés « convaincre ». C'est avec leur concours que le Mediator a pu, pendant plus de trente ans, participer à la construction de la fortune de Servier et à la réussite de ce qui est devenu le deuxième laboratoire français.

Pendant toute sa vie, Servier et son laboratoire ont été bien servis par l'État, y compris par ses représentants au plus haut niveau, tels Mitterrand qui le fit chevalier de la Légion d'honneur en 1985 et Sarkozy qui l'éleva au rang de grand-croix de cette Légion d'honneur en 2009, quelques mois avant l'interdiction du Mediator.

Restent les malades. Cinq millions de personnes ont pris du Mediator, qui pourrait être responsable de plus de 2000 décès. Et ils sont nombreux ceux qui vivent avec un cœur défaillant ou avec l'angoisse qu'il le devienne.

Depuis les premières plaintes déposées en 2010, puis les mises en examen et les procès, les services juridiques et les avocats à la solde de Servier n'ont pas cessé de jouer les embrouilles de procédure et de faire reporter les audiences. Irène Frachon, elle, continue le combat: « On attend de l'instruction la vérité et la justice. (...) Si la personne a disparu, le nom de Jacques Servier et ses collaborateurs auront à répondre des crimes devant la justice. » Un combat qui, face à un tel système, pourrait être encore bien long.

Sophie GARGAN

Samedi 7, dimanche 8, lundi 9 juin
à Presles (Val-d'Oise)

La Fête de Lutte Ouvrière

La Fête de Lutte Ouvrière se tiendra, comme chaque année, pendant le week-end de la Pentecôte, les samedi 7, dimanche 8 et lundi 9 juin, à Presles (Val-d'Oise), dans le parc boisé du château de Bellevue.

La Fête, c'est trois jours de débats, de musique, de films, de jeux, de spectacles,

de découvertes et d'échanges d'idées, où domine la fraternité.

On y vient en famille, avec des amis, des collègues de travail. C'est l'occasion de rencontres, de discussions et de détente avec des proches mais aussi avec d'autres, venus de la banlieue d'à-côté comme du bout du monde; une occasion

de vérifier tout ce qui nous rapproche!

Alors, ne ratez pas ces trois jours de liberté et réservez dès maintenant ce week-end. Et n'attendez pas pour acheter la carte d'entrée (maintenant, elle coûte moins cher que le jour même!).

Et retrouvons-nous à la Fête!

Ils seront de la fête

• Au Grand Podium

HK & LES DÉSERTEURS, le chanteur d'HK et les Saltimbanks reprend des classiques de la chanson française en version chaâbi, la musique populaire algérienne

PARIS COMBO, chansons swing, entre exotisme et réalisme, avec la chanteuse Belle du Berry

FÉLOCHE, chanson électro-cajun décalée et originale dans une ambiance tonique et

joyeuse

TOURNÉE GÉNÉRALE, chanson rock engagé

LES YEUX D'LA TÊTE, musique sans frontières et festive

ÉVELYNE GALLET, chansons mordantes

NAWEL, rock électro-tunisien

FRÉDÉRIC FROMET et ses « chansons vaches »

GIPSY KAMIKAZE, funk aux couleurs tziganes, orientales et manouches



• Au Théâtre de Verdure

Jazz, rock, blues, opéra bouffe, chansons et musiques antillaises, il y en aura pour tous les goûts...

À la Cité des Sciences

Nous pouvons d'ores et déjà annoncer la participation de :

- **Ronan Allain** (préhistorien, évolutionniste) : dinosaures et autres animaux qui leur étaient contemporains

- **Antoine Balzeau** (préhistorien) : de quoi était capable le cerveau des hommes préhistoriques

- **Éric Baptiste** (généticien, évolutionniste) : les gènes voyageurs modifient l'arbre de l'évolution

- **Cléo Bertelsmeier** : comment le si petit cerveau des fourmis peut-il engendrer la fourmière ?

- **Dominique Bockelée-Morvan** (astrophysicienne) : la sonde

Rosetta, une incroyable aventure spatiale à travers le système solaire, et les comètes.. pour comprendre les prémices de la vie

- **Lounes Cherki** (préhistorien, généticien) : ce que nous apprend la génétique sur l'histoire de l'espèce humaine

- **Francis Eustache** (neuroscientifique) : la mémoire

- **René Frydman** (médecin, biologiste) : les moyens actuels de procréation médicale assistée.

- **Marylène Patou-Mathis** (préhistorienne) : préhistoire de la violence et de la guerre

- **Marc Peschanski** : sur un sujet qui sera précisé.

- **Hervé Platel** (neuroscientifique) : cerveau et musique

- **Daniel Rousseau** (pédopsychiatre) : comment votre enfant se connecte à vous (le pouvoir des bébés)

Achetez à prix réduit vos cartes d'entrée et bons d'achat

La carte d'entrée, valable trois jours, est d'ores et déjà disponible. Jusqu'au 4 mai, elle est vendue au tarif réduit de 12 euros pour les trois jours. Elle coûtera 15 euros à partir du 5 mai et 20 euros les 7, 8 ou 9 juin. L'entrée sera gratuite pour les enfants de moins de 14 ans accompagnés.

Des bons d'achat, d'un pouvoir d'achat de 5 euros mais vendus 4 euros avant la Fête, sont également disponibles.

Vous pouvez vous procurer cartes et bons, soit auprès de nos camarades, soit en écrivant à Lutte Ouvrière - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18

Indiquez dans votre courrier le nombre de cartes et de bons d'achat demandés, en joignant un chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière, sans oublier d'indiquer l'adresse d'expédition et le téléphone. Envoi franco.

Pour venir à la Fête

La Fête est facilement accessible par le train depuis la gare de Paris-Nord (la gare de Presles-Courcelles est à 900 mètres de la Fête, dont les 300 derniers en côte). Le Pass Navigo mensuel et annuel étant dézoné les week-ends et jours fériés, il pourra être utilisé sur ce trajet.

On pourra également prendre les cars gratuits qui partent du métro Saint-Denis-Université (terminus de la ligne 13) et qui vous déposeront à l'entrée de la Fête.

Automobilistes, attention : Presles est une petite ville et le stationnement des voitures y est très difficile.

Le site de la Fête :
fete.lutte-ouvriere.org